



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE 1997 www.lesoleil.com

Marché du sexe à Toronto

Un réseau international vendait des esclaves sexuelles pour 15 000 \$

■ TORONTO (PC) — La police a démantelé un réseau international d'esclavage sexuel impliquant des douzaines de femmes asiatiques qui étaient vendues jusqu'à 15 000\$ et forcées ensuite à se livrer à la prostitution pour payer leurs dettes.

Vingt-deux personnes ont été arrêtées mercredi à Toronto et d'autres arrestations sont prévues à Vancouver et Los Angeles, a fait savoir l'inspecteur Earl Horlick, de la Gen-

darmerie royale du Canada (GRC). Le réseau criminel recrutait des femmes qui avaient peu d'avenir, a précisé l'inspecteur Ben Soave. « Nous avons démantelé une organisation criminelle qui faisait de l'argent avec l'exploitation totale de jeunes femmes. Ce genre d'organisation

Voir SEXE en A 2 >



Une quarantaine de personnes ont été arrêtées.

Un Québec unique, mais dans l'égalité

Klein propose un message de bonne volonté des Canadiens

EDMONTON (PC) — Égalité des Canadiens entre eux, égalité des provinces et reconnaissance de la nature unique du Québec : tel est le message que le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, voudrait voir ressortir de la rencontre des premiers ministres provinciaux à Calgary, ce week-end.

M. Klein accueillera dimanche et lundi tous les premiers ministres des provinces à l'exception du Québécois Lucien Bouchard.

M. Klein croit qu'un message de bonne volonté des Canadiens à l'endroit des Québécois constitue la première étape vers la résolution du problème de l'unité nationale. Il lui paraît souhaitable, dit-il, que la rencontre permette d'exprimer toute l'importance que les Canadiens accordent au maintien du Québec au sein de la Confédération.

Les Canadiens ont déjà manifesté publiquement leur désir de voir le Québec continuer à faire partie du Canada par le passé, mais cela ne peut pas faire de tort de recommencer, estime-t-il.

Ce message de bonne volonté devrait être suivi, selon lui, d'une reconnaissance constitutionnelle plus substan-

Klein reçoit ses homologues dimanche et lundi

Voir KLEIN en A 2 >

L'Écosse dit « oui » massivement

ÉDIMBOURG (AP) — Les électeurs écossais ont voté massivement en faveur d'un Parlement écossais autonome lors du référendum d'hier, montrant un peu moins d'enthousiasme pour approuver l'attribution de pouvoirs en matière fiscale, selon les premiers résultats.

Après dépouillement des bulletins dans 31 des 32 circonscriptions, le vote en faveur du « oui » remportait 74,3% des suffrages alors que 63,5% des électeurs se prononçaient en faveur des pouvoirs fiscaux.

« Je suis absolument ravi que les Écossais aient soutenu notre projet », a déclaré le premier ministre Tony Blair, dont le Parti travailliste est arrivé au pouvoir au mois de mai. « J'ai dit que nous ferions ce que nous avons promis,

Voir ÉCOSSE en A 2 >

65% POUR LE "OUI" ... EN ÉCOSSE!



LA MÉTÉO



Maximum 18, minimum 14

Pluie intermittente. Risques d'orages en après-midi. Demain, des averses. Détails page C 2

QUÉBEC, 101^e ANNÉE, NO 252
FLORIDE, 1,65 \$US
MONTREAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

BANQUE NAT'L WESTMINSTER¹ actions privilégiées 8,40%*
Minimum 25 000 \$US
Selon disponibilité. Taux sujet à changement sans préavis.
654-0181 1-800-739-0181
EVERGREEN GESTION DES AVISERS
Une équipe de Valeurs Mobilières TD Inc.



À peine installés dans leur nouveau local de Stoneham, les Rock Machine n'auront pas eu le temps de pendre la crémaillère avant de recevoir la visite des policiers.

Carcajou colle aux semelles des Rock

Le nouveau repaire des motards investi par les policiers

GILLES CARIGNAN
Le Soleil

■ STONEHAM — Les Rock Machine ont fait vite. Chassés par la police de leur local de Sainte-Brigitte-de-Laval il y a un peu plus de trois mois, ils ont déjà élu domicile à Stoneham. Carcajou n'a cependant pas mis de temps à les retracer et le nouveau repaire des motards a fait l'objet d'une importante perquisition hier. Deux membres du groupe furent arrêtés.

Le drapeau des Rock Machine flottait sur le domaine du 805, chemin de la Grande Ligne, devant

lequel se sont pointés un peu avant midi les policiers de Carcajou. Ils étaient appuyés dans l'opération par des membres de Grico et de la police de la Haute-Saint-Charles.

C'est la présence de ce drapeau qui fait dire au porte-parole de la police que l'endroit était bel et bien le nouveau repaire des Rock Machine. « Notre enquête avait permis de découvrir qu'ils s'y réunissaient depuis quelque temps », a mentionné Réal Ouellet.

Une trentaine d'agents ont perquisitionné les lieux, y cueillant cinq armes de poing, des munitions, mais surtout deux membres en règle du groupe de motards. Leur identité n'a pu être dévoilée, les deux hommes ne devant comparaître qu'aujourd'hui au palais de justice. Ils seront

Voir ROCK en A 2 >



C'était jour de liesse, hier, en Écosse.

LES RETOURNES

SEXE

Marché lucratif

Suite de la Une

criminelle s'attaque généralement aux femmes pauvres, sans éducation, aux jeunes femmes dans les pays sous-développés qui sont criblées de dettes ou à des jeunes gens qui ont peut-être des problèmes avec leur famille.

Certaines savaient peut-être qu'elles étaient amenées en Amérique du Nord pour se livrer à la prostitution, a ajouté M. Soave. Mais d'autres n'en savaient rien.

Kitty Chu, 33 ans, de Markham, et Judy Tam, 25 ans, de Scarborough, ont été accusées de diriger le réseau qui, selon la police, leur rapportait quelque trois millions \$ par année.

Certaines des femmes amenées au Canada ont également été accusées de crimes à caractère sexuel et de délits relatifs à la loi sur l'immigration.

PROSTITUTION

Chaque femme devait rembourser 40 000 \$ en frais d'immigration à des personnes vivant en Thaïlande et en Malaisie en se prostituant dans des maisons closes ou en travaillant dans des salons de massage. Une enquête a débuté il y a un an impliquant des agents secrets de la GRC, de la police provinciale de l'Ontario et des corps de police régionaux.

La nouvelle de l'enquête est tombée quelques heures à peine après qu'une compagnie canadienne, Associated Producers, ait remporté un prix Emmy pour son documentaire sur la vente d'enfants comme esclaves sexuels en Inde.

Certaines savaient, mais d'autres non

Chacune devait déboursier 40 000 \$ en Asie



L'étendard des Bandidos était bien en vue.

ROCK

Endroit isolé

Suite de la Une

accusés de possession d'armes à autorisation restreinte. La rafle ne les visait toutefois pas de premier chef. Carcajou avait des mandats d'arrestation contre trois autres membres ou sympathisants des Rock Machine. Absents lors de l'arrivée des agents, Martin Giroux, Daniel Bédard et Martin Blouin sont toujours activement recherchés.

Le nouveau repaire des Rock Machine était bien connu des policiers. Ils avaient déjà perquisitionné les lieux le 26 juin, lors d'une razzia visant à paralyser le clan Roberge, associé depuis deux ans aux Rock.

Les Roberge sont propriétaires du domaine, loué depuis quelque temps par les motards. L'endroit est idéal pour qui cherche la discrétion. Caché de la route par des arbres, la demeure est accessible par un étroit chemin de terre.

Des caméras de surveillance étaient disposées sur le chalet. Au sous-sol, les motards avaient aménagé un bar pouvant accueillir quelques dizaines d'amis. Sur un miroir, on pouvait lire sur un autocollant les mots suivants : « Support your local Bandidos. » (« Appuyez vos Bandidos locaux »).

C'était la seule référence trouvée par les policiers aux grands rivaux des Hell's, avec lesquels les Rock Machine ont établi des contacts récemment.

Le bilan de la rafle pourrait encore s'alourdir. Les deux bâtiments et le terrain boisé avoisinant le repaire ont été passés au peigne fin jusqu'en début de soirée avec l'aide d'un maître-chien. Les policiers espéraient trouver des stupéfiants et peut-être même des explosifs.

Lors de la saisie du « bunker » de Sainte-Brigitte-de-Laval le 21 mai, Carcajou avait trouvé dans un chalet abandonné 650 livres de dynamite.

ÉCOSSE

Un parlement autonome

Suite de la Une

et c'est le cas ».

Dans la circonscription de Clackmannan, 80% des électeurs ont dit « oui » au Parlement écossais, 68,7% votant également pour les pouvoirs en matière fiscale.

Dans le North Lanarkshire, une des cinq plus grandes circonscriptions, 77,8% des électeurs se sont prononcés en faveur du « oui » alors que 67,7% ont voté pour l'attribution de pouvoirs en matière fiscale.

Selon la BBC, le taux de participation a été d'environ 66%.

UN PREMIER PAS

L'Écosse « est en route pour un passionnant voyage », a déclaré Alex Salmond, leader des indépendantistes du SNP (Parti national écossais) qui ont fait campagne pour le « oui » et conçoivent le référendum comme « une première étape vers l'indépendance ».

« Les premiers résultats sont très décevants pour nous », a expliqué de son côté Donald Finlay, un des dirigeants ayant prôné le « non ».

Les sondages avaient laissé entrevoir une large victoire du « oui » pour le Parlement mais annonçaient une bataille plus serrée pour l'attribution des pouvoirs fiscaux.

La création d'un Parlement écossais, qui sera élu avant l'an 2000, est le changement le plus important au Royaume-Uni depuis l'indépendance de l'Irlande en 1922.

Si le oui l'emporte, le Parlement d'Édimbourg — qui com-

Le Parlement d'Édimbourg générera un budget de 30 milliards \$

gèrera un budget de 14 milliards de livres (30 milliards \$) portant notamment sur l'éducation, la santé, les transports, le logement, la justice, la police ou la culture. Jusqu'à présent, cette enveloppe était régie par le ministère des Affaires écossaises. Les Écossais pourront aussi modifier le taux de l'impôt sur le revenu dans une fourchette de 3%.

L'IMPÔT À LONDRES

Le Parlement de Londres gardera la souveraineté sur la monnaie, la levée des impôts (hormis 3% sur les impôts sur le revenu), la défense et les relations extérieures.

L'Écosse, dont les 5,1 millions d'habitants représentent 8,8% du Royaume-Uni mais occupent 31,9% du territoire, est associée à l'Angleterre depuis l'acte d'union en 1707.

À l'exception des conservateurs, tous les partis politiques soutenaient la proposition du premier ministre Tony Blair d'une autonomie limitée.

Les électeurs gallois se prononceront jeudi 18 septembre sur la création d'une assemblée qui aurait moins de pouvoir que le Parlement écossais.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 11-09-97

0-7-6

9-5-3-3

EXTRA

129157

BANCO

tirage du 11-09-97

2-3-5-12-13-15-23-28-31-34

37-43-44-45-48-52-54-58-63-70

RÉFLEXION

Voltaire parle à un parti, Molière parle à la société, Shakespeare parle à l'homme.

Victor Hugo

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 7
Le Québec et le Canada 8 et 9
Le Monde 10

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 8
Consommation 1
Bourses 4 et 5
Opinions 6 et 7

CAHIER C

Week-end Magazine 1 et 2
Arts et spectacles 3 à 12
Votre agenda 4
Ce soir à la télé 2
Annonces classées 7 à 9
Décès 10 et 11

CAHIER D SPORTS

Claude Larochelle 1
Statistiques 2 et 4
Jeux et B.D. 7

SERVICES

Abonnements 686-3344
1-800-463-2362
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Internet www.lesoleil.com
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est : c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

KLEIN

Distinct

Suite de la Une

tielle du statut unique du Québec. Mais la reconnaissance constitutionnelle du Québec implique, de manière très significative, le gouvernement fédéral, a-t-il poursuivi.

Il a ajouté que les premiers ministres débattent de la façon dont un message de bonne volonté pourrait servir de base à des pourparlers ultérieurs sur des questions épineuses comme la réforme du Sénat, le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale et une formule d'amendement constitutionnel.

Le premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, appuie lui aussi une reconnaissance de la nature spéciale du Québec. À Saskatoon, M. Romanow a enjoint les Canadiens de ne pas se laisser obséder par le terme de « société distincte ». Quelle que soit l'expression employée, il faut trouver une formule qui reconnaisse le caractère distinct du Québec et l'égalité des provinces.

Le plus important est de redémarrer le processus de recherche d'une solution à la question nationale dans l'espoir de garder le pays uni, a-t-il déclaré.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Russell MacLellan, a lui aussi suggéré que les premiers ministres cherchent un moyen de reconnaître le caractère unique du Québec sans recourir aux mots « société distincte ».

« Je ne m'attends pas à des changements constitutionnels », a dit M. MacLellan à Halifax à la veille de son départ pour Calgary. Mais pour être réussie, la conférence devra se solder par des mesures tangibles impliquant tous les Canadiens, a-t-il soutenu.

GREFFE DU POUMON

Un patient de Laval transféré à Montréal

MONTRÉAL (PC) — Le patient de Québec qui avait vu sa chance de recevoir des poumons lui filer entre les doigts en août dernier, en raison de l'incapacité de l'hôpital Laval de transplanter un organe disponible, vient d'être transféré à Montréal, où il sera traité par des médecins de l'équipe de transplantation du CHUM.

En fait, c'est à la demande même du médecin traitant de l'hôpital Laval, le Dr Simon Martel, que ce patient, Claude Bellavance, a été référé à un pneumologue de Montréal, membre de l'équipe de transplantation pulmonaire du CHUM.

Au mois d'août dernier, on se souviendra que M. Bellavance, qui figurait sur la liste d'attente de l'hôpital Laval, n'avait pu recevoir les poumons qui lui étaient destinés en priorité parce que les médecins de Toronto, recrutés par l'hôpital Laval pour effectuer les greffes dans la Vieille Capitale depuis le transfert du programme de greffes pulmonaires, étaient tous en vacances.

Résultat, les poumons disponibles ont été transférés « in extremis » à Montréal, où un patient du CHUM a pu bénéficier d'un poumon. L'autre poumon a été perdu, faute de patients compatibles au Québec et de réponses assez rapides en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Le cardigan AGNEAU zip

75.00

Zip tout le long des côtes
en pure laine d'agneau
pour le cardigan polo,
forme semi-ajustée.
Pomme, jaune, safran.
P.m.g.tg. Porté sur pull
col montant laine d'agneau
exclusif 39.95

la maison
simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

Nouvelle bière « royale »



LE SOLEIL, GILLES LAFOND

Le roi Denys 1^{er}, de la toute première monarchie démocratique des Amériques, le royaume de l'Anse-Saint-Jean, au Saguenay, possède maintenant sa bière royale. Brassée par les Brasseurs de l'Anse, la « Royale de l'Anse » se veut une bière légèrement houblonnée de type « ale » à 5 % d'alcool. Sa robe prend des teintes acajou attribuables au mariage de cinq variétés de malt. Depuis février, plus de 15 recettes différentes ont été brassées et soumises à la dégustation de 700 personnes. De cette longue démarche est née la Royale de l'Anse. Dans l'ordre, M. François Roger, copropriétaire du Café Bourbon où a eu lieu le lancement, M^{me} Anne Boudreau, directrice des ventes aux Brasseurs de l'Anse, sa majesté le roi Denys 1^{er} et M. Michel Langevin, copropriétaire du Bourbon.

De la gale vite réprimée au Jeff

ROBERT FLEURY
Le Soleil

QUÉBEC — Le Jeffery Hale a dû affronter un problème plutôt délicat, cette semaine: la gale! Quatre cas ont été signalés lundi. L'hôpital s'est engagé dans un branle-bas de combat qui a forcé le traitement des patients, du personnel et même des visiteurs.

La gale, ou grattelle, est une affection bénigne mais très contagieuse au toucher. Elle peut prendre des proportions épidémiques si elle n'est pas traitée. En

général, la gale atteint surtout les enfants dans les écoles ou les colonies de vacances mais elle atteint aussi les personnes âgées dans

leurs centres d'hébergement.

« Quatre cas sur deux étages, ce n'était pas une épidémie mais il fallait réagir et vite. Nous avons demandé l'aide de la Santé publique. En 48 heures, nous avons traité tout le monde, les résidents, le personnel, les bénévoles, les intervenants, et même les visiteurs! Nous avons opté pour la prévention », explique Johanne King, directrice par intérim au Jeff.

Le traitement n'est pas compliqué: une simple lotion qu'on applique sur tout le corps et qui demeure en contact avec la peau pendant 12 heures. Il suffit ensuite de prendre sa douche. C'est incolore et ça neutralise les parasites.

« Ça peut venir de n'importe qui, un résident, un visiteur... C'est tellement facile à attraper. Nous avons travaillé à temps plein pour la réprimer. Il le fallait. Sinon elle aurait pris des proportions d'épidémie », se réjouit Mme King. Elle estime que 500 personnes environ ont ainsi été traitées.

500 personnes traitées en 48 heures

Des médecins de famille au cœur des soins palliatifs

Parents et amis sont généreux pour aider à la maison

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Qui a dit que cette société était inhumaine? À tous les jours, des parents, des voisins, des amis, aident des cancéreux en phase terminale à mourir à la maison, dans des unités spécialisées ou dans des résidences comme Michel-Sarrazin supportés par des médecins de famille et tout un réseau de soins palliatifs.

« Vous n'imaginez pas comme les familles sont généreuses, les voisins même. Hier, j'avais une dame dont s'occupaient deux voisines, l'une pour l'aider à son lever et à son coucher, l'autre pour faire son marché. On demande beaucoup aux proches. Et à chaque fois je suis impressionnée par leur dévouement », dit le Dr Odette Désilets, médecin à Michel-Sarrazin.

Cette jeune femme à la voix douce a pratiqué 17 ans dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Maintenant, elle se consacre entièrement aux soins palliatifs, des soins qui ne sont plus seulement l'apanage de Michel-Sarrazin, mais de plus en plus d'hôpitaux et même de CLSC.

Ainsi l'équipe du Dr Louis Roy oeuvre au CLSC de la Jacques-Cartier.

« Dès qu'un malade devient incurable, il se retrouve devant rien. Il ne reçoit plus de traitements sinon pour la douleur. Il a besoin des services de l'infirmière, de la travailleuse sociale, de l'auxiliaire familial à mesure qu'il perdra son autonomie. Ça n'a pas de sens que le médecin le fasse venir à la clinique ou à l'hôpital: il faut le visiter à la maison », dit le Dr Roy.

« C'est la famille qui aide le plus, mais le conjoint s'épuisera rapidement s'il n'est pas bien supporté car c'est stressant. Il a aussi besoin de réconfort. Chose certaine, les malades ne peuvent demeurer seuls. Quelqu'un doit habiter avec eux sinon il faudra trouver une résidence », ajoute-t-il.

« À la fin, les soins deviennent intenses, ils exigent une présence 24 heures. C'est insupportable pour l'entourage. Il faut donc penser à l'unité de soins palliatifs d'un hôpital ou une maison comme Michel-Sarrazin », dit le Dr Désilets. C'est gratuit, mais il faut en faire la demande quelques semaines à l'avance pour être plus sûr d'avoir une place.

« C'est exigeant, car le paiement à l'acte ne favorise pas cette pratique »

Les deux médecins refusent de faire des cachotteries. Leur politique est de dire la vérité, de répondre aux questions. Parfois le malade refuse de parler de sa maladie. « Ne me dites pas que j'ai un cancer... que je vais mourir ». Ils respectent ça. Le moment viendra où il sera prêt à affronter la réalité.

« L'autre jour, un des enfants d'une vieille dame ne voulait pas que nous



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Les Drs Odette Désilets et Louis Roy.

lui disions qu'elle se mourait du cancer sous prétexte que ce serait suffisant pour la faire mourir! », raconte le Dr Roy. Mais il a insisté.

« Elle a été tellement soulagée quand je lui ai dit ce qui se passait. Elle s'en doutait mais le silence de

Les têtes dirigeantes des Rock Machine condamnées

Vézina et Légaré écopent de 7 ans et 5 ans et demi de prison

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les Rock Machine seront privés de leurs têtes dirigeantes durant un bon moment. Plaidant coupable aux accusations portées contre eux, hier, le chef Claude Vézina et Dany Légaré, son principal associé et numéro 2 du gang, ont été condamnés à des peines respectives de sept ans et de cinq ans et demi de pénitencier.

Les deux hommes avaient été appréhendés en mai lors de l'opération Roma menée par l'escouade Carcajou. C'est à cette occasion que 772 livres d'explosifs avaient été trouvées dans un chalet de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Hier, Légaré a plaidé coupable à la possession des explosifs. Tous les autres chefs d'accusation ayant donné lieu à des plaidoyers de culpabilité de la part des deux dirigeants des Rock Machine résidant à Sainte-Brigitte résultent de divers trafics de stupéfiants.

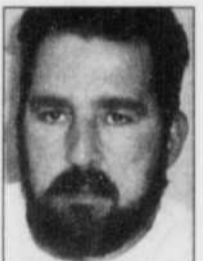
En ce qui concerne le chef Claude Vézina, âgé de 41 ans, le juge Alain Morand lui a imposé la peine que lui suggéraient le procureur de la Couronne, Me Sabin Ouellet, et l'avocat des deux accusés, Me Richard Grenier. Il a donc été condamné à sept ans de pénitencier pour une dizaine de

trafic de stupéfiants. Il s'agissait tant de haschisch que de cocaïne et de PCP.

Les montants des transactions variaient de 400 \$ à 12 000 \$, pour un total de plus de 26 000 \$. Outre la peine de pénitencier, Vézina s'est vu imposer une interdiction de posséder une arme à feu durant dix ans.

Une ordonnance identique a été prononcée à l'endroit de Légaré, dont la sentence reflète une suggestion commune des deux parties. Outre l'accusation de possession d'explosifs, l'homme de 39 ans a plaidé coupable à celles de complot et de trafic de haschisch et de PCP, pour des sommes totalisant près de 4000 \$.

Les 772 livres de dynamite saisies lors de l'opération Roma provenaient des entrepôts de la compagnie Dyno Nobel, de Rimouski. Une trentaine de caisses d'explosifs avaient alors été volées. Compte tenu des fruits de la saisie et du travail des poseurs de bombes depuis le vol, les policiers estiment qu'environ 300 livres de dynamite se trouvent encore quelque part dans la nature.



Claude Vézina



Dany Légaré

son entourage l'empoisonnait. Elle a pu dire à sa famille à quel point elle avait été heureuse, qu'elle les aimait. Elle était prête à partir. Toute la famille en a été transformée », raconte le Dr Roy. Elle veut finir ses jours dans un hôpital où elle a été bien soignée...

Selon ces omnipraticiens, de plus de plus de médecins de famille font le virage vers les soins palliatifs à partir du cas d'un patient.

« Nous les conseillons. Ils peuvent appeler à Michel-Sarrazin en tout temps. Après un premier patient, ils réalisent que ce n'est pas très compliqué, ils acceptent un autre cas », explique le Dr Désilets. Le Dr Roy agit aussi comme consultant, auprès de l'Hôtel-Dieu de Québec entre autres.

« C'est exigeant car le paiement à l'acte ne favorise pas cette pratique. Il faut prendre le temps. Une visite peut prendre 45 minutes. On ne traite pas que la douleur, la dimension spirituelle aussi! », ajoute le Dr Désilets.

« Mais c'est très gratifiant. Les gens nous aiment. Faire une visite à domicile et sentir la tarte aux pommes qui cuit au four ou les belles fleurs du jardin, ça nous aide à retrouver un intérêt nouveau à la pratique de la médecine », dit la jeune femme en riant.

« Le médecin de famille, c'est le protecteur du patient pour qu'il obtienne les meilleurs soins, il peut faire le lien avec le spécialiste », ajoute-t-elle en entrevue.

Les Drs Roy et Désilets participaient au congrès d'hématologie de la Fédération des médecins omnipraticiens les 11 et 12 septembre au Château Frontenac.

BEAUCEVILLE

Il heurte un ponceau

Une soirée de cartes a connu une conclusion dramatique pour un résidant de Beauceville, tard mercredi soir. Jean-Luc Roy, 69 ans, est décédé au volant de son véhicule alors qu'il regagnait son domicile. L'accident est survenu vers 23 h 30, dans le rang Saint-Charles. La victime venait de quitter la demeure de proches lorsque sa voiture a quitté la route pour aller heurter un ponceau. Une autopsie sera pratiquée pour déterminer si un malaise pourrait être à l'origine de la perte de contrôle fatale. G.C.

QUÉBEC

«Je suis un Hell's!»

La Sûreté municipale de Québec a mis le grappin sur l'individu qui avait tenté de dévaliser deux commerces plus tôt cette semaine en se faisant passer pour un Hell's Angels. L'homme de 40 ans, un résidant de Beauport, a été retracé mercredi vers 19 h 30 tout près de la tabagie Unisoir de la 5^e Rue, à Québec. Il venait de s'y présenter en réclamant le contenu du tiroir-caisse. Comme pour ses deux tentatives de la veille, l'individu est toutefois ressorti bredouille. Il

semblait, selon des employés, sous l'influence de drogues. G.C.

Voleur piégé par le béton

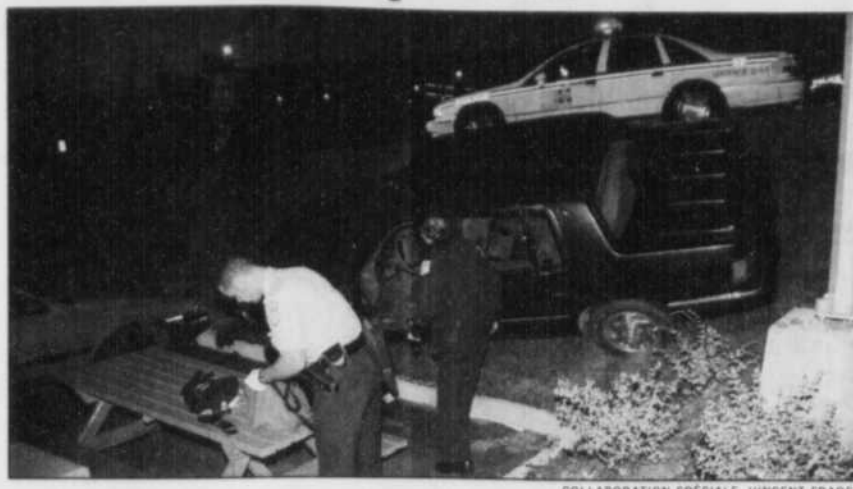
Un trottoir fraîchement recouvert de béton a joué un vilain tour à un cambrioleur, mercredi après-midi à Québec. L'homme de 36 ans tentait de s'introduire par effraction dans un domicile de la rue Napoléon lorsque les patrouilleurs l'ont aperçu, outils en main. Le filou a pris ses jambes à son cou pour les fuir. Les policiers ont alors appelé du renfort. Le voleur a emprunté quelques rues avant de déboucher sur le boulevard Charest où il a malencontreusement mis le pied sur un trottoir qui venait tout juste d'être «bétonné» par des employés de la Ville de Québec. Ralentissant dans sa course, il a rapidement été intercepté par les policiers. G.C.

Batteur d'enfant recherché

La police de Québec recherche un homme en possession d'une voiture de marque Chrysler. Le Baron (deux portes) de couleur bourgogne qui a quasiment massacré un enfant âgé entre 18 et 24 mois, hier après-midi, au marché Maxi, à Beauport. L'homme était en train d'effect-

tuier quelques achats en compagnie du bambin quand il s'est échappé une canette sur le pied, provoquant une risée de l'enfant. Visiblement en colère, celui-ci a alors administré quatre coups de poing au bébé. Un agent de sécurité qui passait par là lui a alors

Folle poursuite



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

Une folle poursuite impliquant les policiers de Charlesbourg et deux mineurs s'est terminée fort heureusement sans dommages, mercredi soir. Tout a débuté à l'angle de l'autoroute Laurentienne et du boulevard Jean-Talon lorsque des patrouilleurs ont tenté d'intercepter un véhicule afin de le vérifier. Le conducteur refuse d'obtempérer et tente plutôt de semer les policiers. La prise en chasse se poursuit sur l'autoroute de la Capitale, puis sur Henri IV. Elle ne se terminera qu'à Sainte-Foy, à l'angle des rues Blaise-Pascal et Watt, alors que le véhicule en fuite va s'immobiliser sur le terrain d'un supermarché Maxi. Les mineurs circulaient dans une voiture volée à Alma. L'un d'eux était recherché sur mandat. La police locale les a pris en charge. G.C.

PERCÉ

Fraudeurs de bingo condamnés

Quatre des six personnes mises en accusation au printemps pour avoir fraudé le bingo de la radio communautaire Radio-Gaspésie, viennent de connaître leur sentence. Après avoir plaidé leur culpabilité, Nicole Dupuis et Steeve Langlois de Rivière-au-Renard ont «gagné» tous deux une peine d'emprisonnement de six mois avec sursis. Florent Langlois, n'a pas récolté de sentence d'emprisonnement, mais devra avoir une bonne conduite pour les deux prochaines années. Une autre fille d'âge mineur s'est vu remettre une probation la contraignant de maintenir la paix pour deux ans. B.B.

QUÉBEC

Sauce mortelle

Une simple bouchée d'un poulet cuit dans une sauce aux arachides s'est avérée mortelle pour Christian Moquin, 27 ans. Moquin, qui soupait chez des amis, leur a demandé d'appeler une ambulance. Son cœur s'est arrêté avant l'arrivée de celle-ci. Les employés de l'hôpital n'ont pas réussi à le réanimer. Moquin était allergique aux arachides. (PC)

Recherche...

partenaire d'affaires ambitieux



Offre spéciale

Macintosh PowerBook 1400cs

Cadencé à 133 MHz, 32 megs de mémoire vive, CD-ROM 8x interne, disque dur de 1,3 Go, écran couleur, mémoire cache de 128K.

Jusqu'au 12 octobre seulement.

3 799\$*

Absolument rien à payer avant mars 1998**

Click!

informatique

2786, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy (418) 654-0506

* Taxes en sus. Promotion en vigueur du 1^{er} septembre au 12 octobre 1997 ou jusqu'à épuisement des stocks. Détails en magasin. Photo à titre indicatif seulement.

Click Informatique est une division de Micro Logix Sainte-Foy Ltée. Apple et le logo d'Apple sont des marques déposées d'Apple Computer Inc.

** Sujet à approbation de crédit. Détails en magasin.

Père incestueux condamné à 18 mois de prison

RICHARD HÉNAULT

Le Soleil

■ QUÉBEC — Le père d'une fillette de 13 ans a été condamné, hier, à 18 mois de prison pour avoir eu des contacts sexuels durant trois ans avec celle-ci.

Le juge Gilles Garneau n'a rien voulu entendre d'une peine avec sursis, que lui suggérait M^{re} François Drouin, l'avocat de l'accusé de 48 ans résidant à Beauport. Le juge a plutôt entériné la peine que réclamait la procureure de la Couronne, M^{re} Geneviève Lacroix. Et, n'eût été de cette suggestion, a dit le juge au quadragénaire, l'homme serait «parti pour plusieurs années de pénitencier».

Le quadragénaire avait plaidé coupable aux accusations, mais les rapports d'experts rédigés par la suite démontrent qu'il a une «reconnaissance minimale de sa problématique», de telle sorte qu'aucune thérapie n'est possible pour le moment. La procureure de la Couronne a renchéri en insistant sur les séquelles et le traumatisme observés chez la jeune victime.

Le juge Garneau a rappelé à l'accu-

sé qu'il s'est servi de l'aînée de ses deux filles pour pallier sa gêne envers les femmes. Considérant l'absence de motivation de l'homme pour une thérapie ainsi que le risque de récidive de modéré à élevé envers son autre fille, suivant l'analyse des experts, le juge Garneau estimait que sa sentence constituait la seule solution pour empêcher que les gestes recommencent.

Outre la peine d'emprisonnement, une probation de trois ans a été imposée au père, période au cours de laquelle il lui sera interdit de communiquer avec ses deux filles. Si jamais il s'engage dans une thérapie, cette disposition pourrait toutefois être modifiée, a noté le magistrat.

Enfin, durant les cinq années suivant sa sortie de prison, l'individu ne pourra se rendre dans des parcs ou autres lieux s'il y a des personnes de moins de 14 ans.

«LE CAROL» INCENDIÉ

L'œuvre de criminels

GILLES CARIGNAN

Le Soleil

SAINTÉ-FOY — La police de Sainte-Foy a maintenant la certitude qu'une main criminelle a mis le feu au bar-cabaret le Carol, mardi midi, mais refuse pour autant de conclure à une reprise de la guerre des motards.

«Un cocktail Molotov qui n'était pas cassé a été trouvé sur le toit», a révélé hier matin le lieutenant Martin-Guy Trépanier. Le porte-parole du corps policier fidèle précise toutefois que l'enquête ne permettait pas de conclure qu'un autre cocktail Molotov a été utilisé pour allumer l'incendie.

«Celui qu'on a trouvé n'a pas explosé et il n'y avait pas d'autres traces», a-t-il précisé. Chose certaine, des traces d'accélérateur ont été détectées sur la toiture à l'arrière du bâtiment, à l'endroit où les flammes ont pris naissance, confirmant l'intuition d'un témoin de l'incendie. «Il a vu le feu sur le toit et a dit que ça semblait circulaire, comme s'il y avait eu de l'accélérateur qui avait été répandu», rapporte le lieutenant Trépanier.

IMPRÉVISIBLE

Avant le sinistre de mardi, le Carol n'avait jamais été la cible d'attentat depuis le déclenchement de la guerre des motards. La police de Sainte-Foy refuse cependant de relier l'incendie au conflit entre Hell's Angels et Rock Machine. «Nous n'avons aucun indice nous permettant de le croire», a affirmé M. Trépanier. Prudents, aucun des agents interrogés n'ose associer l'éta-

blissement du boulevard Hamel à l'une ou l'autre des factions. Il était, selon certaines sources, fréquenté par des sympathisants des Hell's.

Encore abasourdi par les événements, le gérant du Carol, Patrick Nemeth, affirme n'avoir reçu aucune menace au cours des dernières semaines. «Ça fait 13 ans que je travaille là et nous n'avions jamais eu d'incendie comme celui-là», s'étonnait-il encore hier lorsque rejoint par LE SOLEIL.

La découverte d'un cocktail Molotov et de traces d'accélérateur a paru le surprendre. «Je me pose toutes sortes de questions, a-t-il dit. Je n'ai aucune idée de qui peut nous en vouloir à ce point-là.» Le gérant rappelle que deux employés se trouvaient à l'intérieur au moment où les flammes ont pris naissance. La police n'écarte aucune hypothèse quant aux auteurs et aux motifs de l'incendie. «Tout est possible», a simplement répondu M. Trépanier à nos interrogations à ce sujet.

Les enquêteurs n'ont reçu aucun témoignage pouvant les mener sur une piste. Un ou plusieurs individus sont recherchés. Sainte-Foy avait fait appel à l'escouade Gréco mercredi pour patrouiller les environs du bar de danseuses nues. Rien n'a été signalé.

Le sinistre place en congé forcé la quarantaine d'employés du Carol. Patrick Nemeth ignore à quel moment le bar-cabaret rouvrira ses portes. «J'ai parlé à ma patronne hier (mercredi) et elle m'a dit que ce ne sera pas avant trois ou quatre semaines», a-t-il rapporté. Les dommages causés par le sinistre dépassent les 250 000\$.

Un cocktail Molotov a été retrouvé sur le toit

LANCEMENT DE CAMPAGNE DU PARTI DES CITOYENS

Jean-Guy Lemieux prudent

Il s'engage à rationaliser, mais refuse de promettre une baisse de taxes

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Jean-Guy Lemieux s'engage à rationaliser les dépenses à la Ville de Québec de l'ordre de 5 millions \$ sur quatre ans. Mais le chef du Parti des citoyens et candidat à la mairie de Québec refuse de promettre une baisse du compte de taxes.

Cette baisse des dépenses ne tient pas compte des économies possibles sur la masse salariale des employés de la Ville, a précisé M. Lemieux, hier matin, lors du lancement officiel de la campagne de son parti. Comme les négociations avec le gouvernement provincial sur le transfert de 500 millions \$ aux municipalités ne sont pas terminées, il ne peut évaluer l'impact sur le budget municipal. « Les citoyens ne verront pas augmenter leur compte de taxes à cause du transfert des responsabilités que Québec impose aux municipalités », a ajouté le candidat à la mairie.

S'il est élu maire, M. Lemieux donnera l'exemple avant de s'asseoir face aux employés municipaux pour parler de salaires. Il s'est engagé, hier, à réduire la masse salariale du maire et des élus de 10%. À cela s'ajoutent un plan de rationalisation des dépenses de 8%

sur quatre et une réduction du même ordre du budget de la législation et du conseil du cabinet.

Le Parti des citoyens n'exclut pas la privatisation de certains services ou la « mixité » de certains services pour réduire la taille de l'appareil municipal. L'enlèvement des ordures est le premier service auquel le candidat à la mairie pense en parlant de privatisation. Mais ce n'est pas le seul. « Tout est sur la table », a-t-il ajouté.

M. Lemieux s'en est évidemment pris au maire Jean-Paul L'Allier, l'accusant de ne pas être à l'écoute de la population, de ne pas savoir ce qui se passe dans la ville et surtout de s'être lancé dans des dépenses somptuaires, notamment certains parcs. À son avis, pour la population de Saint-Roch, la rénovation des logements est plus importante que de s'étendre dans un parc.

S'il est élu maire, il entend donner l'exemple



Jean-Guy Lemieux « ne dormira pas sur ses dossiers » même si son parti a établi ses quartiers dans l'ancien local de Matelas Dauphin.

Le candidat à la mairie a parlé d'une plus grande équité entre les différents quartiers de la ville. « On se donne de

beaux parcs, mais on oublie que des maisons du quartier Neufchâtel sont encore équipées de fosses septiques. » Il parle aussi d'un beau parc dans son quartier de Saint-Sacrement, tandis que les enfants de Saint-Sauveur n'ont même pas une barboteuse à leur disposition.

La CUQ, qu'il juge inefficace, le manque de concertation régionale et le développement de l'écotourisme sont les autres thèmes que le parti de M. Lemieux entend aborder au cours de cette campagne électorale.

Le chef du Parti des citoyens était accompagné hier matin des neuf femmes et sept hommes qui ont accepté de lutter pour un poste de conseiller.

Le parti fera connaître mardi le nom du candidat qui remplacera Mme Diane Tremblay dans le district du Vieux-Québec. Mme Tremblay a été expulsée du parti pour avoir dansé le blues de façon un peu trop sensuelle au goût de son chef.

Le Parti des citoyens entend présenter des candidats dans 19 des 20 districts de la ville. Il n'offrira aucune opposition au conseiller indépendant Jacques Jobin. « Tout simplement parce qu'il fait du bon travail », a dit M. Lemieux. Et si jamais Jacques Jobin veut rejoindre le parti, il est le bienvenu.

Trois indépendants entrent dans l'arène à Sainte-Foy

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

SAINTE-FOY — Trois candidats indépendants s'opposent à l'équipe de la mairesse Andrée Boucher lors des élections municipales à la Ville de Sainte-Foy.

Henry Jenkins, Guy Perreault et Michel Lefebvre ont annoncé, hier, qu'ils se proposaient comme candidats indépendants dans les quartiers Saint-Louis-de-France, Chauveau et Saint-Benoit.

M. Jenkins, qui a été de tous les combats contre la mairesse de Sainte-Foy, décide de se lancer dans l'arène politique afin de surveiller l'administration de la seule candidate à la mairie. « La population aura le dernier mot. Elle aura le choix entre la gestion de l'image de madame et une gestion efficace », avance-t-il.



Henry Jenkins

Pour sa part, Guy Perreault avait déjà tenté de représenter le quartier Chauveau lors des élections de 1993. Il revient aujourd'hui dans le but de faire opposition à la mairesse Boucher. « Je considère que le rôle du conseiller est de représenter ses concitoyens auprès de l'administration et non le contraire, comme c'est le cas présentement », explique-t-il.

Michel Lefebvre a été élu conseiller du quartier Saint-Benoit en 1985 et 1989. Il a également l'intention de se battre contre les « dépenses démesurées » de la mairesse et de soulever les « multiples problèmes » de la Ville.

PAS D'OPPOSITION

Le dépôt de ces candidatures survient quelques jours après que le parti Défi Sainte-Foy eut annoncé qu'il lançait la serviette et renonçait à affronter l'équipe de la mairesse Boucher, lors des élections du 2 novembre.

PETIT-CHAMPLAIN

L'Allier n'est pas inquiet

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — La vente éventuelle des immeubles de la rue du Petit-Champplain à un des commerçants du quartier n'inquiète pas le maire Jean-Paul L'Allier.

« Que quelqu'un veuille racheter les immeubles, il n'y a pas de problème. Que les bâtiments changent de propriétaires, il n'y a pas de problème non plus », dit le maire de Québec.

Les commerçants du quartier ont voté à majorité le 28 août, l'acceptation d'une promesse d'achat de Marc Lampron, un des commerçants de la rue.

M. Lampron a été instigateur, il y a 12 ans, de la mise sur pied de la coopérative des commerçants. Il est prêt à payer 5,6 millions \$ pour les 23 immeubles de la rue. Il voudrait ne garder que les 37 logements et la Maison de la Chanson, et revendre

les locaux commerciaux aux commerçants.

Une douzaine des 29 commerçants de la rue s'opposent à toute privatisation. Ils craignent de laisser aller pour une bouchée de pain un quartier dans lequel ils ont dépensé beaucoup d'argent. La privatisation du quartier, disent-ils entraînera sa dégradation. Ils sont en outre convaincus que cette vente amènera son lot de dépenses imprévues, comme une réclamation du fisc.

Le maire L'Allier rappelle qu'il n'est pas rare, dans le Vieux-Québec, que des immeubles ayant bénéficié de subventions importantes soient revendus avec profit par la suite. Ce qui se passe dans le quartier Petit-Champplain ne l'offusque donc pas.

Mais il espère que l'esprit du Petit-Champplain demeurera. Il ne faut pas que la devienne un centre commercial du T-shirt », dit-il.

Il n'est pas rare que des immeubles subventionnés soient revendus avec profit

Équipe complète



LE SOLEIL, JEAN VALLIÈRES

Le Rassemblement populaire a choisi ses deux derniers candidats, hier soir : Yvon Bussièrès (district Saint Sacrement) et André Marier (district Vieux-Québec) pour les élections du 2 novembre. Les deux candidats cherchent à renouveler leur poste d'échevin. Il n'y avait aucune opposition.

FINI LES TAXES!



Avec tout achat de 100 \$, obtenez la carte*



Aucune taxe à payer sur toute** la marchandise en magasin même sur les prix déjà réduits jusqu'à 30%, incluant les fourrures, pelisses et peaux lainées, et ce, pendant un an. Deux heures de stationnement gratuit.

* Un rabais équivalent au montant des taxes vous sera consenti. Liberté paie pour vous les deux taxes et ce, durant un an.

** La carte Or-Taxes n'est pas valide sur les services fourrures tels l'entreposage et le remodelage.

DEPUIS 1967
laliberté Mail Centre-Ville 525-4841 Stationnement gratuit avec achat
• Place Cartier • Place Jacques-Cartier • Place Jean-Lesage • Hôtel Ramada • Cinéplex Odéon • Auto-Parc P.M.S.

ECKANKAR
LA RELIGION DE LA LUMIÈRE ET DU SON DE DIEU présente
ECKANKAR
UNE SAGESSE ANCIENNE POUR AUJOURD'HUI
Séminaire régional de Québec
SAMEDI 13 SEPTEMBRE 1997, 9 h à 21 h
Ouvert à tous
CONFÉRENCES, ATELIER, TABLES RONDES SUR L'ÂCHER PRISE
VOYAGE DE L'ÂME
GUÉRISON SPIRITUELLE
3125, Hochelaga, Sainte-Foy
Information : 681-8501

La direction et les employés de P.E. Poitras Service d'exposition offrent leurs plus sincères condoléances à la famille de monsieur Paul-Émile Poitras, lors du décès de madame Jeanne Bélanger Poitras.

COURS D'IMPÔT : JOURNÉE D'ACCUEIL
H&R BLOCK

Découvrez comment gagner de l'argent pendant la saison fiscale avec le cours d'impôt de H&R Block.
Vous êtes cordialement invité à une journée d'accueil le 13 septembre. Venez parcourir le matériel du cours et rencontrer les instructeurs!
COMPOSEZ LE : 688-8856
619, boul. Hamel, Québec

L'ÉLECTROMÉNAGER A SON HISTOIRE...NOUS AUSSI!
À votre service depuis 1968
Le pouvoir d'achat de plus de 40 magasins
Nous sommes l'unique magasin à Québec. La qualité, le choix de nos produits et les nombreux spécimens que nous offrons à notre clientèle parlent pour nous...
MEUBLES CHRISTIAN GAUDET
820, boul. Charest Ouest, Québec (près de Marie-de-l'Incarnation)
681-4200

AGRESSIONS SEXUELLES

Le policier Claude Habel nie tout

IAN BUSSIÈRES
Collaboration spéciale

VICTORIAVILLE — Appelé à témoigner hier lors de son procès pour agressions sexuelles sur une adolescente de 16 ans, l'agent Claude Habel, de la police de Plessisville, a livré une version où il ne voit que quelques contacts sexuels que ce soit avec la jeune fille en question. Il a confirmé le fait qu'il enquêtait à la fin de l'été 1996 sur une affaire de graffiti dont le suspect principal était l'ami de cœur de la jeune fille. Il a également déclaré qu'il avait interpellé l'adolescente à plu-

sieurs reprises en lui demandant de le rencontrer relativement à cette affaire ou pour l'inviter à dire à son ami de cœur de venir le rencontrer au commissariat.

Habel a également corroboré les dires de certains des amis de la jeune fille à l'effet qu'il l'avait déjà rencontrée dans un parc de Plessisville ainsi qu'au commissariat mais a déclaré que ces rencontres avaient eu lieu lors de patrouilles policières ou encore relativement à l'enquête concernant les graffiti. Concernant une des rencontres au commissariat, il a même précisé qu'il s'était trouvé assez près de la jeune

filie à un certain moment mais qu'il ne l'avait jamais touchée.

Outre l'accusé, les seuls autres témoins assignés à témoigner par la défense ont été trois adolescentes qui effectuaient du gardiennage chez Claude Habel et qui ont expliqué au juge Michel Beauchemin que sa conduite avait toujours été irréprochable à leur égard.

PLAIDOIRIES

En plaidoirie, l'avocat de Habel, M^{re} Michel Lebrun, a d'entrée de jeu appuyé sur le fait que le témoignage de son client était très plausible et crédi-

ble, si bien qu'il soulevait à lui seul une doute raisonnable. Il a également ajouté qu'il donnait peu de crédibilité à la présumée victime, qui avait elle-même avoué avoir déjà porté une fausse plainte d'agression sexuelle auprès d'une travailleuse sociale. L'avocat du policier a de plus souligné plusieurs contradictions entre les témoignages de la présumée victime et de ses amis en ce qui a trait à sa relation avec le policier et aux actes qu'elle lui reproche.

Quant à M^{re} Blais, il n'a pas nié les contradictions entre les témoignages mais les a qualifiées de mineures et de normales compte tenu du fait que les

événements remontent à un an. Le procureur de la Couronne a également signalé qu'il était bizarre de constater qu'un agent de police ait passé près de trois mois à enquêter sur une affaire de graffiti et que cette enquête ressemblait plutôt à un prétexte pour rencontrer la présumée victime. Il a également appuyé sur le fait que le policier rapportait tous les événements avec précision sauf lorsqu'il était question de ses rencontres avec la plaignante.

Une fois le procès terminé vers 15 h 30, le juge a pris la cause en délibéré. Il rendra son verdict le 15 octobre.

LE QUÉBEC DANS LE CANADA

Des souverainistes mêlés

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — La confusion est grande au Québec sur la portée d'un vote pro-souveraineté. Ce sont les souverainistes qui semblent les plus mêlés, convaincus à 44 % que le Québec ferait encore partie du Canada après la victoire du OUI. 38 % des bloquistes partagent cette conviction.

Ce sont quelques résultats surprenants d'un sondage du Centre de recherche et d'information pour le Canada (CRIC), mené en juillet auprès de 600 personnes au Québec. La directrice

générale, M^{me} Joan Fraser, en livrait des extraits hier devant 350 membres de la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy. Le choix des termes (souveraineté-

association et partenariat) brouillait le sens des questions, à son avis : « Était-ce délibéré de la part des leaders souverainistes ? Eux seuls le savent ! » disait-elle, en conférence de presse par la suite. Mais il devrait y avoir plus de transparence de leur part lors d'un prochain référendum.

Le CRIC est un organisme fédéraliste non partisan qui a pour mandat de rechercher des faits favorables à l'unité. Il se sert des sondages « les plus rigoureux, les plus professionnels possible pour savoir ce que les gens pensent réellement », indiquait l'ex-directrice en chef de *The Gazette*.

Le sondage révèle encore que le tiers (32 %) des souverainistes veulent que le Québec demeure une province et modifierait leur vote si le Québec était formellement reconnu dans la Constitution ou s'il y avait un rééquilibrage des pouvoirs dans la fédération.

Il y a moins de 20 % des gens au Québec qui estiment que la reconnaissance du Québec et un remodelage de la confédération sont des avenues dépassées et démodées, a-t-on constaté, contrairement au discours des porte-parole du gouvernement péquiste depuis le dernier référendum.

Ce sondage indique que 65 % des Québécois (58 % chez les francophones) sont toujours attachés au Canada. Cet attachement n'est pas inconditionnel. Mais quand on leur offre le choix, les Québécois préfèrent un fédéralisme renouvelé à la séparation.

Diverses options de renouvellement testées dans le sondage recueillent des pourcentages d'appui très élevés, de 70 % à 86 %.

Ailleurs au Canada, dit M^{me} Fraser, la reconnaissance du Québec comme société distincte gagne des adeptes chez ceux qui en comprennent le sens. Il y a beaucoup de monde qui s'y oppose parce qu'ils imaginent que cela donnera plus d'argent au Québec, ou que cela lui permettra de limiter les droits des minorités ou, enfin, que le Québec aura plus de contrôle sur le reste du Canada. En politique, rappelle-t-elle, les perceptions, si erronées soient-elles, se confondent avec les faits.

Les mêmes questions posées en Ontario et au Québec révèlent, par ailleurs, des convergences sur les revendications face au gouvernement fédéral, signalait-elle. C'est le cas pour les logements sociaux, la formation professionnelle, les services sociaux, l'éducation, les arts et la culture. Les Québécois ajoutent la santé et la politique linguistique à la liste et les francophones la complètent avec l'assurance-emploi. Ce qui l'amène à conclure que les attentes des uns et des autres sont conciliables.

COMMISSION ROBERGE

Demande de prolongation des audiences

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — Le président de la Commission Roberge, le juge Yvon Roberge, a fait savoir, hier, qu'il demandera une prolongation du décret au ministère de la Sécurité publique du Québec au cours des prochains jours. Conséquence, les audiences sur la mort d'Achille Volant et Moïse Régis, deux autochtones tués en juin 1977 sur la rivière Moisie, pourraient être prolongées jusqu'en janvier 1998.

Le mandat initial devait se terminer le 26 novembre 1997. « Mais vous savez, les témoignages des autochtones sont trois fois plus longs parce qu'il faut faire appel à un traducteur pour bien saisir ce qu'ils ont à nous dire et pour s'assurer qu'eux aussi comprennent bien les informations que les avocats ont à leur donner », a souligné le juge aujourd'hui à la retraite. Ce prolongement s'explique également par le fait que certains témoins, pour la plupart des Amérindiens, veulent être représentés par un avocat, une décision pour le moins bizarre parce qu'il s'agit d'une commission d'enquête et non d'un procès. Le juge Roberge avait même mentionné à l'ouverture de l'enquête, qu'il n'était pas là pour juger quelqu'un, mais pour faire la lumière sur cette histoire. « Durant cette commission, toutes les déclarations sont protégées, nul ne peut être accusé de quoi que ce soit parce qu'il a avoué avoir commis un acte en telle année. À l'exception du parjure qui n'est pas loyalement accepté », dit le procureur de la commission, M^{re} Éric Lépine.

Depuis le début, six témoins ont été entendus par les différentes parties qui ont aussi survolé en hélicoptère et visité à bord d'une embarcation la rivière Moisie et ses environs en trois semaines.

PÂTISSERIE VACHON

Nouvelle convention

LUCE DALLAIRE

Collaboration spéciale

SAINTE-MARIE — Au terme des séances de conciliation, les employés de bureau de la Pâtisserie Vachon à Sainte-Marie de Beauce ont accepté, dans une proportion de 80 %, les termes de leur nouvelle convention de travail avec Culinar.

« Depuis février, plusieurs des 108 travailleurs et membres du Syndicat des employés professionnels et de bureau affiliés à la FTQ, ont longtemps cru et soutenu que la compagnie tentait de centraliser les services administratifs à Montréal en y transférant plusieurs postes. Nos actions et le temps ont finalement joué en notre faveur. Les dernières dispositions écrites de Culinar nous ont donc amené à recommander en assemblée générale, mardi soir, l'acceptation des offres », a affirmé la présidente du SEPB-FTQ,

M^{me} Danielle Boisvert.

En effet, les 91 syndiqués ont accepté l'entente, qui alloue des augmentations salariales de 1,5 % pour chacune des trois années de la durée du contrat de travail alors que la moyenne salariale actuelle est d'environ 20 \$/h.

« Culinar a consenti des aménagements face à la sécurité d'emploi et accordé une compensation équivalente à une semaine de salaire pour les employés affectés par les coupures de postes », continue M^{me} Boisvert.

Le plan de réorganisation prévoit qu'avant la fin du renouvellement de la convention collective, 16 des 108 postes seront coupés à Sainte-Marie, soit 11 au 1^{er} janvier 1998 et cinq en 1999.

« En Beauce, les employés de bureaux sont syndiqués. À Montréal ce n'est pas le cas. La sécurité d'emploi a été et demeurera un cheval de bataille », a-t-elle par ailleurs indiqué.

CARRIÈRES ST-MARC

Le conflit de travail dans un cul-de-sac

MICHEL GODIN

Collaboration spéciale

SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES — Dans le but de faire débloquer les négociations qui sont actuellement au point mort, les 16 employés syndiqués CSN de Carrières Saint-Marc ont manifesté pacifiquement, mardi, devant les bureaux du Groupe Cogeneuf de Saint-Marc-Des-Carrières, nouveau propriétaire de l'entreprise perturbée depuis 14 mois par un conflit de travail.

Le vice-président et directeur général de Cogeneuf, Maurice Langlois ne voit plus comment il peut régler le dossier à court terme. « La balle est dans leur camp à la suite de notre dernière proposition », mentionne celui qui a acquis les Carrières Saint-Marc, le 4 juin.

Le 21 août, Cogeneuf a proposé de faire rentrer une dizaine d'employés (le syndicat parle de cinq ou six employés) pour relancer l'extraction à la carrière et mettre en marche l'usine de façon modeste en attendant que les carnets de commande se remplissent. « Je voulais leur permettre de faire suffisamment d'heures de travail pour qu'ils puissent obtenir leurs prestations d'assurance-emploi pour l'hiver », explique M. Langlois. Cette offre fut rejetée par le syndicat qui veut que tous les employés soient réintégrés.

Autre point de discord : l'employeur veut scinder l'accréditation syndicale en deux afin d'avoir des conventions différentes pour les employés de la carrière et ceux de l'usine.

APPRÉCIATION DE LA CLIENTÈLE

Le samedi 13 septembre, dès 8 h 30

25% DE RABAIS

Tout plein d'articles*

à prix ordinaire en magasin

Le rabais de 25 % ne s'applique pas aux offres ci-dessous.

50 % de rabais

Ces articles à prix ordinaire :

- Bijoux en or 10 ct et 14 ct
- Bijoux sertis de diamants, de pierres précieuses ou de zircons cubiques et ceux en perles de culture rondes ou d'eau douce
- Bijoux mode à prix de liquidation
- Serviettes unies • Oreillers
- Literie en sac à 200 \$ ou plus
- Batteries de cuisine à 250 \$ ou plus et les articles suivis assortis
- Sélection de duos-sommeil
- Couverts Royal Albert et Johnson Bros. de 5 pièces
- Ensembles de meubles de jardin en osier
- Accessoires pour barbecue
- Lunetterie la Baie

Sur nos prix ordinaires.

Exceptions : bijoux en or Principes et ceux à prix vedette.

40 % de rabais

Ces articles à prix ordinaire :

- Articles de services en verre
- Verres à pied
- Articles pour le thé
- Services de vaisselle
- Studio Nova de 20 pièces
- Couettes et protège-matelas
- Accessoires décoratifs
- Serviettes Ralph Lauren, Nautica et Wamsutta
- Meubles de la collection Four Winds
- Argenterie creuse

Sur nos prix ordinaires.

Exception : couettes Northridge.

30 % de rabais

Ces articles à prix ordinaire :

- Articles-cadeaux en verre et articles en cristal
- Sélection de fauteuils, éléments muraux, meubles de chambre à coucher et de salle à manger et meubles prêts à monter à prix ordinaire
- Canapés et canapés-lits à prix ordinaire
- Articles de rangement audio-vidéo
- Montres • Pendules • Bijoux mode
- Bijoux en argent fin, à marcassites et sertis de pierres semi-précieuses
- Coffrets à bijoux

Sur nos prix ordinaires.

Exceptions : montres Ansel Kiss, Bulova, Liz Claiborne, Guess, Swatch, Kenneth Cole, Timex, Caprice, Timberland, Nautica et Casio, bijoux mode Ornela, Givenchy, Monet, 1928[®], Jones New York, Anne Klein et Liz Claiborne et bonnettes pour barbecue.

10 % de rabais

Ces articles à prix ordinaire :

- Magnétoscopes
- Téléviseurs
- Caméscopes
- Téléphones • Répondeurs
- Appareils audio portatifs
- Appareils-photo
- Calculatrices
- Chaînes audio
- Cassettes, DC et films
- Linge de lit sous licence pour enfant
- Gros électroménagers de marques nationales
- Micro-ondes et aspirateurs
- Produits capillaires des Salons de coiffure
- Vaisselle à bas prix au quotidien

Sur nos prix ordinaires.

Exceptions : appareil Cantel.

Pas de TPS ni de TVQ

Ces articles à prix ordinaire :

- Collections griffées pour homme
- Meubles de nursery, poussettes et sièges d'auto
- Ustensiles de table Oneida
- Articles ménagers et appareils électriques d'hygiène personnelle
- Purificateurs d'air
- Figurines Royal Doulton
- Accessoires et bijoux mode Liz Claiborne
- Rubans audio et vidéo vierges
- Friandises
- Pellicules
- Jouets
- Gros électroménagers Beaumark[®]
- Articles de sport

Nous vous donnerons un rabais équivalent à la TPS et à la TVQ sur nos prix ordinaires.

*Exceptions : produits de beauté, fragrances, sacs à main Derek Alexander, Nine West, Guess, Ralph Lauren et Coach, dessous Calvin Klein pour elle, sous-vêtements et chaussettes Jockey pour homme, fille et garçon, chaussettes Prospector, Rockport, Ecco, 3 West et Ecco Angolani pour elle, chaussettes Prospector, Rockport, Clark's, Timberland, Bostonian, First Step, Ecco et Tommy Hilfeger pour lui, mode signes Boss, Mini, Armani, Calvin Klein et DKNY pour lui, collections griffées pour lui, vêtements CK Jeans, Tommy Jeans, Guess et Polo Jeans, gros électroménagers Beaumark[®], dont le prix se termine par 99 ¢, climatiseurs, meubles, appareils électroniques, musique et films, produits pharmaceutiques, restaurants, commandes personnalisées, gros-fourneaux, chèques-cadeaux, monnaie et articles à collectionner, réparations de montres et de bijoux, cordonniers, services à domicile, profiteurs auditifs, Studio de photos, Salons de coiffure, chaussures Brown's, Voyages la Baie, achats à domicile Sol express[®], Olan's, jardinières, produits du tabac, livres. Les rayons concédés valent selon le magasin. Tous les détails en magasin.

Achats en magasin seulement

la Baie

LE QUÉBEC LE CANADA

FACTURE DE
500 M \$

Les syndicats reprennent les moyens de pression

LIA LEVESQUE
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Jugeant « tout à fait impossible » une entente entre les syndicats, le gouvernement et les villes, tel que souhaité d'ici lundi, la coalition syndicale du secteur municipal annonce une autre manifestation le 27 septembre et un possible débrayage de 24 heures.

Le gouvernement s'est donné jusqu'au 15 septembre pour s'entendre avec les unions municipales sur les moyens de répartir la facture de 500 millions \$ qui est transférée aux villes du Québec.

La coalition syndicale, qui représente 82 000 employés des municipalités, des sociétés de transport, des policiers et des pompiers, refuse de participer à cette négociation au niveau provincial.

Dans ce contexte, le porte-parole de la coalition, M. Gilles Charland, directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), juge « tout à fait impossible » qu'une entente intervienne. À ses yeux, c'est localement que les négociations doivent se dérouler, puisque la situation financière est trop différente d'une ville à l'autre.

Pour démontrer sa solidarité et sa détermination, la coalition tiendra donc une autre manifestation, le 27 septembre à Québec, à laquelle « plusieurs milliers » de membres sont attendus.

Un débrayage de 24 heures semble « de plus en plus probable », mais aucune date n'est encore fixée. Il aurait lieu plus vraisemblablement après la manifestation du 27 septembre, mais peut-être même avant, si le gouvernement laissait croire par exemple qu'il recourrait à une loi spéciale, avise M. Charland.

Le dernier effort, assure Bouchard

CHICOUTIMI (PC) — « Le monde municipal ne fera pas exception. Comme les secteurs de l'éducation, de l'aide sociale et de la santé, les municipalités seront mises à contribution. Elles n'auront pas le choix de diminuer leurs dépenses. »

Hier midi, au dîner de la Chambre de commerce de Chicoutimi, le premier ministre Lucien Bouchard a été très clair à ce sujet. Selon lui, le secteur municipal est le seul à ne pas avoir contribué à l'effort collectif des Québécois. Mais il devra faire sa part lui aussi.

M. Bouchard promet cependant qu'il s'agit de la dernière facture difficile à honorer.

À ceux qui disent non au transfert de 500 millions \$ aux municipalités, il répond que ce discours est socialement indéfendable.

« Cela sous-tend qu'il faudrait plutôt couper ailleurs comme dans la santé, l'éducation et l'aide sociale et c'est inacceptable », lance-t-il.

SONDAGE DROIT DE PAROLE-LE SOLEIL-SONDAGEM

Intolérance croissante

Près de la moitié des Québécois croient que les Canadiens des autres provinces sont moins tolérants envers eux depuis le référendum

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les Québécois sont 48,7 % à avoir l'impression que les Canadiens des autres provinces sont moins tolérants envers le Québec depuis le dernier référendum. Et les Québécois ne sont que 52,1 % à croire que le Canada anglais fera des concessions pour garder le Québec au sein de la confédération.

Ces données extraites du sondage Droit de parole-LE SOLEIL-SONDAGEM, réalisé entre le 5 et le 10 septembre, pourraient certes alimenter la réflexion des premiers ministres des neuf provinces anglophones du pays, qui se réunissent à Calgary à compter de dimanche.

La langue maternelle a peu d'influence dans ce sentiment d'intolérance des autres provinces face au Québec. Les francophones sont 48,9 % à le ressentir, alors que chez les anglophones le pourcentage se situe à 47,9 %, et à 47,7 % chez les allophones. En analysant les données du sondage selon le sexe de l'intervé, on constate que les femmes ressentent beaucoup plus

l'intolérance du Canada anglais, 54,7 %, contre 42,7 % chez les hommes.

CONCESSIONS

Les résidents de la région de Québec sont les moins nombreux à croire en des concessions possibles du reste du Canada envers le Québec, seulement 40,2 %, alors que dans la région de Montréal, le pourcentage atteint 50,2 %. Ailleurs en province, ils sont 58,2 % à croire à un bon geste du reste du Canada.

L'analyse du sondage, selon la langue maternelle, montre que les allophones, à 82,2 %, sont ceux qui croient le plus aux concessions possibles du Canada anglais, contre 67 % chez les

anglophones. Le pourcentage chute à 49 % chez les francophones.

Si les femmes sont les plus nombreuses à ressentir l'intolérance du reste du Canada, elles sont aussi les plus nombreuses à croire encore aux chances de concessions du reste du pays, 57,1 % contre 47,1 % pour les hommes. Plus on fréquente l'école longtemps, moins on croit à la possibilité de concessions du reste du Canada. Le pourcentage se situe à 72,7 % chez ceux qui ont complété des études primaires, et chute sans cesse, jusqu'à 40,1 % chez ceux qui ont complété des études universitaires.

Les résultats de ce sondage serviront de base de discussion lors de l'émission Droit de parole, diffusée ce soir sur les ondes de Télé-Québec. Ce sondage mené, auprès de 1042 répondants, présente une marge d'erreur statistique maximale de plus ou moins 3,1 %, dans 19 cas sur 20.

Les gens plus scolarisés croient moins aux concessions

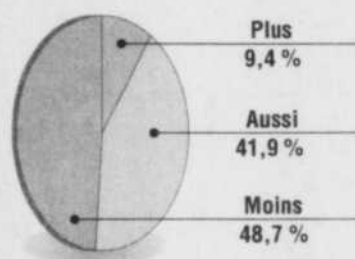
SONDAGE SONDAGEM - LE SOLEIL - DROIT DE PAROLE

Tolérance envers les Québécois



QUESTION
Depuis le dernier référendum sur la souveraineté du Québec, diriez-vous que face aux Québécois, les Canadiens des autres provinces sont plus tolérants, moins tolérants ou aussi tolérants qu'avant?

Dans l'ensemble de la population



Ce sondage sera l'objet d'une discussion à l'émission «Droit de parole», ce soir à 20h, à Télé-Québec.

INFOGRAPHIE, LE SOLEIL

Postiers en colère



Une trentaine d'employés des postes ont occupé, hier, le bureau du ministre fédéral des Travaux publics, Alfonso Gagliano, pour protester contre ce qu'ils appellent « l'ingérence du gouvernement » et demander au ministre de ne pas se mêler des négociations entre la Société des postes et ses travailleurs. Le président du Syndicat canadien des travailleuses et travailleurs des postes, Darrell Tingley, estime que le ministre va provoquer le déclenchement d'une grève des postes. « La Société canadienne des postes n'a pas négocié avec nous parce qu'elle attend sa législation (de retour au travail) », a-t-il affirmé au milieu du tapage provoqué par les coups de sifflet et de cornes de brume des manifestants qui ont envahi le bureau du ministre, scandant. Une dizaine de policiers et d'employés du ministère ont dû patienter dans les corridors pendant deux heures avant que les manifestants n'acceptent de quitter paisiblement les lieux.

PRIX DE L'ESSENCE

Les ministres canadiens se concertent

REGINA (PC) — Les ministres des consommateurs du Canada se sont mis d'accord, hier, pour agir dans le dossier du coût de l'essence, sujet à de fréquentes fluctuations, mais cela ne veut pas dire pour autant que le prix à la pompe sera moins élevé.

Pour étudier cette question, les ministres ont quand même décidé de mettre sur pied un groupe de travail formé de consommateurs, de représentants de l'industrie et des gouvernements.

« Il est évident qu'en tant que ministres des consommateurs, nous avons un rôle à jouer pour affirmer qu'il y a des consommateurs à travers le pays qui ont des préoccupations quant au manque d'explications fournies par les pétroliers au sujet des hausses de prix », a déclaré le ministre de l'Industrie, John Manley, représentant du gouvernement fédéral à cette rencontre qui se tient à Regina. Selon M. Manley, la colère des consommateurs peut relever davantage du domaine de la perception que de la réalité objective, faisant valoir que quatre enquêtes récentes ne révélaient aucune preuve selon laquelle les pétroliers auraient gonflé le prix de l'essence.

COMMISSION SCOLAIRE CHAUDIÈRE-ETCHEMIN

Les parents menacent de décrocher Ils réclament une présence élargie au conseil d'établissement

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le comité de parents de la commission scolaire de la Chaudière-Etchemin craint un décrochage « parental » si la ministre Marois n'apporte pas des aménagements à son avant-projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

« Il est primordial que le conseil d'établissement soit constitué majoritairement de parents et que son président soit un parent. C'est la seule façon d'avoir un pouvoir d'influence », a expliqué hier au SOLEIL Édith Godin, trésorière du comité.

« En théorie, le conseil d'établissement voit les parents discuter à la table

de professionnels, d'enseignants, du directeur et du commissaire. Dans les faits, sauf pour quelques parents, les concepts et le vocabulaire du milieu de l'éducation sont à s'approprier comme on le ferait pour une langue étrangère. Peut-on comparer le pouvoir d'influence d'une personne qui est continuellement en contact avec le milieu scolaire

avec celui d'un parent qui a ses propres activités de réalisation? »

Le comité de parents constate que ce sont de « super-parents disponibles et compétents qui siègeront sur le conseil d'établissement.

« Nous avons les compétences pour le faire », soutient la secrétaire Dominique Morin. « Des parents ont cependant clairement indiqué que le volet administratif avait peu d'intérêt pour eux. Ils veulent vivre dans leur école et être informés. »

Comme d'autres groupes présentant des mémoires à la commission parlementaire de l'Éducation, le comité de parents de Chaudière-Etchemin réclame un forum pour les parents. « Les pa-

rents qui siègeront sur le conseil d'établissement doivent avoir leur mandat d'une assemblée de parents », selon le président Pierre Bolduc. La ministre Pauline Marois a affirmé qu'elle était tout à fait à l'aise de créer un forum de concertation pour les parents. « Je veux donner un réel pouvoir aux parents », a-t-elle répété.

La place des parents à l'école est un élément controversé de l'avant-projet de loi. La ministre dit qu'elle veut donner plus de pouvoir aux parents tandis que de nombreux groupes déplorent leur faible représentation au sein du conseil d'établissement.

La question de la place de la religion à l'école a aussi été abordée hier en com-

mission parlementaire par l'Assemblée des évêques, le Congrès juif canadien et l'Association des parents catholiques de Québec. La ministre a cependant reporté le débat, expliquant qu'elle finalisera sous peu la composition d'un comité d'experts sur le sujet.

« L'idée n'est pas de camoufler la question. Au contraire. À chaque fois que l'on aborde la question de la place de la religion à l'école, l'émotivité prend le dessus. J'essaie de trouver les moyens pour que l'on chemine le plus sereinement possible ». Les travaux du comité devraient durer un an. La ministre s'engage aussi à tenir une commission parlementaire pour entendre les groupes intéressés.

EN BREF

Coon Come invite Bouchard à la pêche

Le premier ministre Lucien Bouchard a accepté l'invitation du grand chef du Grand Conseil des Cris du Québec, Matthew Coon Come, et se rendra, dimanche, à Oujé-Bougoumou (près de Chibougamou) pour une partie de pêche. Les deux hommes seront accompagnés de leurs enfants et profiteront sûrement de ce moment de détente pour discuter en tête-à-tête de certains dossiers qui brouillent toujours le paysage des relations entre les autochtones et le gouvernement du Québec. Dès son arrivée à Oujé-Bougoumou, M. Bouchard visitera le village, participera à un dîner informel en compagnie de son hôte avant de partir à la pêche. Il doit rentrer à Québec en fin d'après-midi. Cette partie de pêche se déroulera au moment même où les premiers ministres des autres provinces se dirigeront vers Calgary pour discuter de société distincte, de fédéralisme renouvelé, des moyens à prendre pour sauver le Canada en l'absence du Québec et des leaders autochtones. (PC)

Où Ottawa veut-il en venir?

Le passage hier dans la région du Saguenay, le premier ministre Lucien Bouchard a dit ne pas comprendre où veut en venir le fédéral dans le dossier constitutionnel. Ottawa souhaite que la rencontre ce week-end des premiers ministres provinciaux mène à une proposition d'amendement à la Constitution susceptible d'être soumise aux Canadiens à temps pour les prochaines élections au Québec, prévues pour l'an prochain. Le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a d'ailleurs insisté mercredi, au cours d'une visite en Saskatchewan, sur l'importance de reconnaître la «réalité québécoise» dans la Constitution canadienne. «Je ne vois pas la volonté du reste du Canada de renouveler la fédération. Au contraire. Nous avons tous vu jusqu'à maintenant que des refus et que le désir de minimiser autant que possible la réalité québécoise, a déclaré M. Bouchard. (PC)

Les jeunes libéraux à la recherche d'un coup de pouce

Les jeunes libéraux du Québec invitent les premiers ministres des provinces canadiennes à donner «un écho favorable» à leurs revendications, afin de donner une chance à Daniel Johnson lors des prochaines élections au Québec. Dans une lettre adressée aux premiers ministres des provinces du Canada anglais, qui se réuniront en fin de semaine à Calgary (Alberta), le président de la Commission jeunesse du PLQ, Jonathan Sauvé, invite les chefs de gouvernement anglo-canadiens à «formuler une proposition de telle sorte que nous puissions indiquer, lors de la prochaine campagne électorale au Québec, qu'un seul élément manque pour que le Québec réintègre le giron canadien: un gouvernement libéral à l'Assemblée nationale». Toujours en préparation de leur conférence, les premiers ministres ont également reçu une lettre de l'avocat Guy Bertrand dont les propos contredisent ceux de la Commission jeunesse du PLQ. M. Bertrand soutient que «la société distincte est une autre forme de séparation». On «tente de vous convaincre qu'avec le concept de société distincte, le Québec serait heureux et satisfait et le Parti libéral de M. Johnson prendrait le pouvoir, il n'y aurait plus de référendum et le mouvement séparatiste s'éteindrait. Tout ceci est absolument faux, c'est de la pure politique fiction.» (PC)

Fabrikant encore débouté

Valery Fabrikant a perdu une bataille judiciaire de plus. La Cour suprême du Canada a rejeté, hier, sa demande d'autorisation d'appel dans le but de poursuivre l'université Concordia parce qu'elle l'aurait inéité, selon lui, à commettre les quatre meurtres dont il a été reconnu coupable. L'ex-professeur en génie mécanique voulait poursuivre l'institution pour 900 000\$. Il avait été débouté à deux reprises par les tribunaux inférieurs. Il prétendait que quatre professeurs, ceux qu'il a abattus le 24 août 1992, avaient comploté contre lui afin de l'assassiner. Il n'aurait pas eu d'autre choix que de recourir à la violence pour défendre son existence. Suivant sa pratique, la Cour suprême n'a pas donné les raisons justifiant sa décision. (PC)

REVENDEICATIONS TERRITORIALES

Les négos s'engagent entre Québec, Ottawa et les Attikameks

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Québec et Ottawa se sont formellement engagés dans des négociations avec les Attikameks en vue de conclure un accord sur les revendications territoriales de cette nation amérindienne.

La signature du «protocole politique» a été faite, hier matin, par le leader de la nation attikamek, Ernest Ottawa, et les ministres québécois et canadien responsables du dossier, respectivement Guy Chevrette et Jane Stewart.

La ratification survient près de trois ans après que l'ex-premier ministre Jacques Parizeau ait dévoilé une première offre pour octroyer aux Montagnais et aux Attikameks la pleine propriété de 4000 kilomètres carrés de terre. Quinze ans de pourparlers avaient précédé cette proposition.

Le document, signé hier, se limite à être une déclaration d'intentions pour «établir un meilleur équilibre entre les parties et un climat propice à un dialogue constructif». Des sujets spécifiques, comme les droits miniers ou le piégeage sur un futur territoire attikamek, n'y apparaissent pas. «Le présent protocole n'exprime que la volonté politique des parties», précise-t-on.



Les ministres canadien et québécois responsables des dossiers autochtones, Jane Stewart et Guy Chevrette, entourent le leader attikamek Ernest Ottawa.

Hier, le président du Conseil de cette nation autochtone s'est réjoui du geste posé. «C'est un premier pas, mais un pas important, a souligné M. Ottawa. Jamais nous n'avions réussi à avoir clairement un engagement politique pour savoir comment insérer dans un traité la reconnaissance de la nation et de sa relation privilégiée avec le territoire.

«C'est d'autant plus important que nous voulions le faire publiquement. Pour montrer à la population que nous, la nation attikamek, privilégions les ententes et les négociations plutôt que de maintenir un climat d'affrontement.»

Le ton de tous les participants a

d'ailleurs été à la conciliation et à la bonne entente, y compris entre le ministre québécois et son homologue du gouvernement fédéral. Tous ont soigneusement évité de commenter le controversé sujet de la partition du Québec, advenant l'accession de la province au statut de pays.

La partition, a dit M. Ottawa, «est un débat nécessaire et bien nourri. Notre nation ne sent pas le besoin de se jeter dans la mêlée».

À trois reprises, le ministre Stewart (Affaires indiennes et Nord canadien) a esquivé les questions sur le sujet. «Nous voulons nous concentrer sur les problèmes des autochtones», a-t-elle

dit en substance. Ces derniers sont «énormes», a-t-elle ajouté. Elle a donné l'exemple du taux de suicide cinq fois plus élevé chez les autochtones que chez les autres Canadiens et celui de leur espérance de vie, six années plus courte que la moyenne canadienne.

Le ministre québécois des Affaires autochtones s'est aussi refusé à engager une polémique. «On ne doit pas prendre les problèmes autochtones dans les oppositions que nous pouvons avoir avec nos options politiques différentes, a dit M. Chevrette. La nouvelle est bonne. Je suis très heureux de la rencontre de ce matin.»

Les Réformistes préparent déjà l'après-déficit

OTTAWA (PC) — Le Parti réformiste ne veut pas être pris de court: il est déjà en train de préparer l'après-déficit.

Le chef réformiste Preston Manning a annoncé, hier, que son parti lançait une campagne de consultation pour tâter le pouls des Canadiens au sujet de l'utilisation des surplus budgétaires une fois que les finances du fédéral seront équilibrées.

Même s'il a déjà des idées en tête sur l'emploi des surplus, M. Manning reproche aux libéraux de Jean Chrétien d'avoir décidé arbitrairement de la marche à suivre.

Selon lui, les libéraux veulent «retourner aux politiques des années 60, qui se résument à sortir le carnet de chèques». «Nous pensons que les Canadiens ont des priorités différentes», a-t-il ajouté.

Pendant la dernière campagne électorale, M. Chrétien et son équipe avaient indiqué qu'ils recourraient à la formule suivante pour utiliser les surplus: 50% des sommes iront au financement de programmes économiques et sociaux; 25% seront affectés à la diminution de la dette; et le reste sera employé pour réduire les taxes et les impôts.

Le Parti réformiste propose plutôt de continuer à sabrer dans les dépenses de fonctionnement du gouvernement. Les sommes ainsi épargnées iraient à la santé, l'éducation et aux services sociaux.

Le reste des surplus serait partagé entre la réduction de la dette et une diminution substantielle des taxes et des impôts — y compris une baisse des cotisations de l'assurance-emploi. Ces propositions sont contenues dans un document que les réformistes distribueront pendant leurs consultations.

La plupart des économistes des grandes banques prévoient que le déficit fédéral pourrait être jugulé dès cette année, en raison des niveaux bas et stables de taux d'inflation et d'intérêt et de la performance de l'économie.

CONFÉRENCE DE CALGARY

«Le cirque repart», dit Duceppe

OTTAWA (PC) — Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, affirme que l'on ne doit s'attendre à rien de substantiel de la conférence des premiers ministres provinciaux sur l'unité canadienne.

«L'industrie constitutionnelle est en train de reprendre», a-t-il affirmé, hier, lors d'un point de presse à l'issue d'un caucus de deux jours des députés de son parti. À son avis, on replonge «dans l'effervescence du cirque constitutionnel».

«On a connu ça avec tous ces comités: Spicer, Dobbie-Beaudoin, Castonguay, Edwards, nommez-les, et Meech et Charlottetown. On tente actuellement de créer de l'artifice et de préparer une plate-forme électorale à Daniel Johnson, sans prendre pour autant position.»

La conférence des premiers ministres, qui a lieu en fin de semaine à Calgary, n'a pas encore démarré, note-t-il, que, déjà, on commence à jouer sur les mots à l'égard du caractère distinct du Québec. «Je ne m'attends donc pas à de grands changements», a-t-il dit.

Pour l'heure, précise M. Duceppe, le Bloc est davantage préoccupé à préparer sa riposte au plan B du gouvernement Chrétien (la ligne dure contre le Québec). Toutefois, pas question pour le moment d'entrer dans les détails, sinon pour répéter que les institutions démocratiques du Québec subissent des attaques inacceptables.

M. Duceppe réserve la surprise à ses militants lors du conseil général du parti, qui se déroulera à Québec le 20 septembre.

AFFAIRE MATTICKS

Le témoin Boilard cuisiné

MONTREAL (PC) — Le témoin Georges Boilard a eu bien du mal à convaincre la commission Poitras, hier, que l'ex-directeur Serge Barbeau et le directeur général adjoint Gilles Falardeau n'ont rien eu à voir avec sa décision de maintenir la ligne dure à l'égard des trois enquêteurs internes de l'affaire Matticks, au moment où il a assuré l'intérim à la direction de la Sûreté du Québec (SQ), à compter du 18 octobre 1996.

Il se trouve que des conversations téléphoniques entre M. Boilard et, respectivement, MM. Barbeau et Falardeau se sont déroulées dans la soirée du 20 octobre 1996, soit quelques heures après la tenue d'une réunion de l'état-major où a été discutée la possibilité de réintégrer les trois enquêteurs au sein de la SQ. Auparavant, le directeur général Serge Barbeau leur avait retiré leur statut de policier et interdit de se présenter au bureau.

Après le départ de M. Barbeau, M. Boilard avait été pressé par le ministre de la Sécurité publique Robert Perreault de prendre les mesures nécessaires pour assainir le climat de travail à la SQ et faire taire les critiques nombreuses provenant des médias où le traitement accordé aux trois enquêteurs était perçu comme une vengeance de la part de la haute direction de la SQ.

La preuve documentaire produite devant la commission a démontré qu'au terme d'une réunion de l'état-major tenue le 20 octobre, M. Boilard a signé trois lettres à l'intention des enquêteurs Louis Boudreau, Bernard Arseneault et Hilaire Isabelle les avisant de la décision prise au cours de cette réunion de changer leur statut et de les autoriser à revenir au travail pour occuper des fonctions administratives en attendant que la lumière soit faite sur leurs manquements disciplinaires allégués. Ces lettres n'ont jamais été envoyées à leur destinataire. À la lumière d'un relevé des communications téléphoniques de M. Boilard obtenu par la commission, il a été démontré que ce dernier s'est entretenu pendant une quinzaine de minutes avec M. Barbeau tôt dans la soirée et, un peu plus tard, avec M. Falardeau, le coordonnateur de l'enquête interne.

GRANDE VENTE



Les Pianos André Bolduc

La maison du piano au Québec

Réductions jusqu'à **40%** sur tous nos PIANOS DROITS et À QUEUE

- CADEAU -

Lampe de piano offerte avec tout achat de piano neuf

FINANCEMENT DISPONIBLE

418-397-5057

SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

Vente de liquidation? Vente de faillite? Retrait des affaires? Vente à l'encan?

POURQUOI PRENDRE UN RISQUE SUR L'INCERTAIN?

QUALITÉ
PRIX
SERVICE

Un choix de plus de 1000 tapis en inventaire
Une garantie et un service sans égal:

- remboursement complet de votre argent si retour dans les 30 jours de l'achat;
- échange si retour après 30 jours;
- sans limite de temps;
- achat et vente, réparation, nettoyage, lavage à la main.

20% de rabais sur tout achat effectué d'ici le 31 oct. 1997

sur présentation de ce coupon, expiration 31 oct. 1997



La Cité des Arts

Place de la Cité, Ste-Foy
Entrée no 1
(près de la Caisse populaire Laurier et CAA)

657-1080

LE MONDE

PROCHE-ORIENT

«La route est longue»

Madeleine Albright ne sait trop comment sauver le processus de paix du désastre

■ JÉRUSALEM (AP et AFP) — La «route est encore longue» pour relancer le processus de paix, a reconnu hier le secrétaire d'État américain Madeleine Albright. Rencontrant Yasser Arafat à Ramallah, elle l'a une nouvelle fois exhorté à mener la guerre contre le terrorisme, tout en demandant aux Israéliens de faire une «pause» dans leur politique de colonisation.

Pour M^{me} Albright, la priorité des priorités reste la sécurité de l'État hébreu. Mais Israël, a-t-elle souligné, doit s'abstenir de «ces actes unilatéraux que les Palestiniens considèrent comme des provocations, l'extension des implantations, la destruction des maisons, la confiscation des papiers d'identité».

Le gouvernement israélien a aussitôt rejeté la suggestion de M^{me} Albright, soulignant par la voix du porte-parole du premier ministre Benjamin Netanyahu, David Bar-Illan, qu'«on ne peut geler la colonisation, tout comme on ne peut geler la vie».

Le secrétaire d'État américain a également fait savoir à Benjamin Netanyahu qu'elle considérait comme étrangères aux exigences d'Israël en matière de sécurité les mesures de rétorsion fiscales prises par l'État hébreu contre l'Autorité palestinienne. Ce à quoi le premier ministre n'a rien répondu.

BON CONTACT

Auparavant, à l'issue de sa rencontre de trois heures avec Yasser Arafat, M^{me} Albright avait estimé que «la vérité est claire: le terrorisme menace la recherche de la paix, le terrorisme menace l'Autorité palestinienne et le terrorisme menace les espoirs du peuple palestinien».

Les Palestiniens, tout en soupçonnant M^{me} Albright de partialité, ont toutefois tout mis en œuvre pour établir un bon contact avec le secrétaire d'État, annulant notamment des manifestations prévues dans plusieurs villes de Cisjordanie. Même si des Palestiniens ont brûlé à Bethléem une effigie de M^{me} Albright.

Portant un collier de petites colombes offert dans la matinée par Léah Rabin, la veuve du premier ministre Yitzhak Rabin, ainsi qu'un châle noir aux broderies palestiniennes, M^{me} Albright est arrivée par hélicoptère à Ramallah, «capitale» provisoire des Palestiniens. Elle a survolé les checkpoints marquant l'entrée en Cisjordanie, fermés depuis le dernier attentat, la semaine dernière à Jérusalem.

Yasser Arafat a de nouveau accusé Israël de menacer le processus de paix en poursuivant la colonisation de

la Cisjordanie et de Gaza et en traînant les pieds pour le redéploiement de Tsahal. Mais l'Autorité palestinienne, assure son président, «fera face à toutes ses responsabilités», en souhaitant que «le gouvernement israélien en fera de même».

Selon un haut responsable américain qui a requis l'anonymat, M^{me} Albright a été «encouragée» par des promesses faites par M. Arafat sur «un engagement d'un type nouveau» qui pourrait

permettre de lutter contre les extrémistes intégristes de manière plus «structurée».

Le secrétaire d'État a cependant été contraint d'admettre sa perplexité quant aux moyens de sauver le processus de paix du désastre. M^{me} Albright a indiqué qu'elle reverrait encore M. Arafat aujourd'hui à Ramallah, avant d'aller poursuivre sa tournée en Syrie.

UN PAVÉ DANS LA MARE

Face à la ligne adoptée par la diplomatie américaine, le ministre français des Affaires étrangères Hubert Védrine a lancé un pavé dans la mare, en estimant que le processus de paix était «cassé», principalement en raison de la politique «catastrophique» de Benjamin Netanyahu.

Cette politique «est en train de saper l'autorité d'Arafat, et de détruire le partenaire indispensable, irremplaçable du processus de paix», et de créer chez les Palestiniens un «niveau d'exaspération et de désespoir sans précédent qui redonne du tonus à la ligne terroriste des gens du Hamas et du Jihad».

Le ministre israélien des Affaires étrangères, David Lévy, a estimé que ces propos sont «sans aucun fondement». «Une prise de position aussi partielle par un pays ami est totalement inacceptable», a-t-il souligné dans un communiqué.

«M. Védrine décide que le processus de paix est mort. Il s'agit là d'une conclusion affligeante à laquelle même M. Arafat ne s'associerait pas», a-t-il lancé.

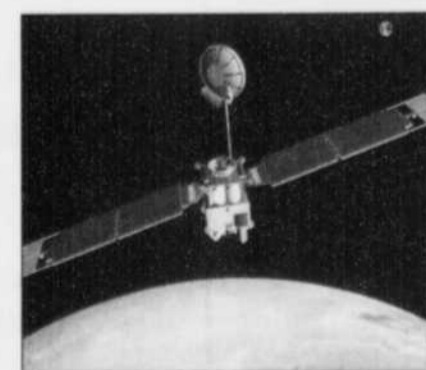
La NASA place une sonde en orbite autour de Mars

WASHINGTON (AFP) — La sonde Mars Global Surveyor (MGS) a été placée hier en orbite autour de la «planète rouge» après l'allumage de son moteur principal, ont annoncé les responsables de la NASA au Jet Propulsion Laboratory de Pasadena (Californie).

Le moteur de la sonde a été allumé pendant 22 minutes pour réduire la vitesse de MGS de 5,09 km/s à 4,4 km/s afin qu'elle pénètre dans l'atmosphère de Mars et entre dans son champ de gravité.

La sonde, qui a parcouru 700 millions de kilomètres en 10 mois depuis son lancement en novembre, fait désormais une révolution toutes les 45 heures autour de la planète, avec un périhélie de 250 km et une apogée de 54 000 km.

Au cours des quatre prochains mois, elle circularisera son orbite à 378 km d'altitude à l'aide de son moteur et grâce à la technique du «freinage aérodynamique». Celle-ci consiste à faire passer la sonde à chaque périhélie dans l'atmosphère martienne pour lui

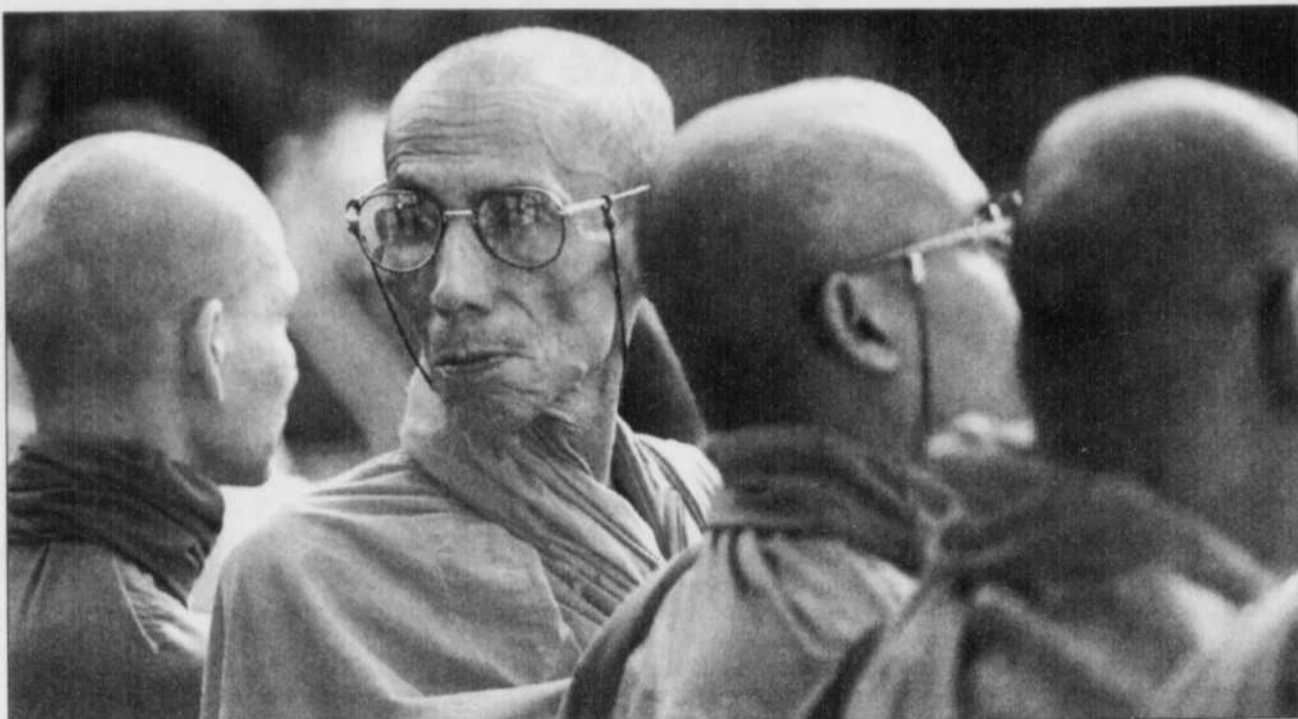


Mars Global Surveyor est chargée de cartographier la planète rouge.

faire perdre de la vitesse et réduire progressivement l'altitude de l'apogée.

MGS est chargée de cartographier la planète, d'en réaliser un relevé topographique, d'étudier son champ magnétique, d'analyser son atmosphère et de déterminer la composition et la répartition des minéraux, des roches et de la glace à sa surface.

La sonde a coûté 250 millions \$US.



Des moines bouddhistes attendaient leur tour à l'extérieur de l'église Saint-Thomas, à Calcutta, pour rendre un dernier hommage à Mère Teresa, décédée d'une crise cardiaque vendredi dernier. Jusqu'ici, on estime qu'un demi-million de personnes ont défilé devant la dépouille de la sœur.

Mère Teresa reçoit l'hommage de la nation indienne

CALCUTTA (AP, PC) — Alors que l'Inde s'appête à offrir des funérailles nationales à Mère Teresa demain, l'hommage officiel de la nation a commencé. La dépouille mortelle de la fondatrice des Missionnaires de la Charité a été enveloppée hier dans le drapeau indien, au cours d'une cérémonie à la fois religieuse et militaire.

Quelque 100 religieuses portant le sari blanc à liséré bleu rendu célèbre dans le monde entier par la petite non-

ne d'origine albanaise ont murmuré des prières tandis que six généraux entraient dans l'église Saint-Thomas où repose Mère Teresa.

Avançant lentement, ils ont déposé le grand drapeau indien, blanc, safran et vert sur le corps de Mère Teresa, plié nettement pour que seuls restent visible son visage et ses pieds.

Selon le ministère indien des Affaires étrangères, 23 pays seront représentés aux obsèques de celle qui reçut

le prix Nobel de la paix en 1979. Hillary Clinton mènera la délégation américaine. La France sera représentée par l'épouse du président de la république Bernadette Chirac, accompagnée du secrétaire d'État à la Santé Bernard Kouchner.

Aline Chrétien assistera aux funérailles de Mère Teresa en tant que «représentante de tous les Canadiens», a fait savoir hier une porte-parole du bureau du premier ministre.

EN BREF

MEXIQUE



La Chambre en folie

Une bagarre à coups de poings entre des députés de l'opposition et du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) a entraîné hier une suspension de séance à la Chambre mexicaine. L'empoignade entre une vingtaine de députés du Parti de la révolution démocratique (PRD, centre-gauche) et du parti au pouvoir a eu lieu alors que le ministre des Finances prononçait un discours. La bagarre a éclaté après qu'un député du PRI eut exigé l'expulsion de plusieurs députés du PRD qui agitaient des pancartes portant des slogans hostiles à la politique économique néo-libérale du gouvernement. Le 6 juillet, le PRI, pour la première fois de son histoire, a perdu la majorité absolue face à l'opposition. (AFP)

CHILI

Bon anniversaire!

De violents incidents, au cours desquels une vingtaine de personnes ont été arrêtées, ont opposé dans la nuit de mercredi à hier à Santiago des manifestants aux forces de l'ordre à l'issue d'une marche en souvenir du coup d'État du 11 septembre 1973. Les affrontements ont eu lieu autour du cimetière où repose l'ancien président Salvador Allende qui périt dans le coup d'État. Pendant ce temps, le général Pinochet, qui resta au pouvoir près de 17 ans et qui dirige toujours l'armée, a reçu l'hommage de ses sympathisants et subalternes. (AFP)

JAPON

Nomination choc

Koko Sato, condamné pour corruption dans l'affaire Lockheed, en 1986, est rentré hier au sein du gouvernement japonais. M. Sato a été nommé au poste de directeur général (ministre) de l'Agence de gestion et de coordination. La quasi-totalité de la presse japonaise administre un blâme au premier ministre Hashimoto. (AFP)



Koko Sato



Le comte Charles Spencer, frère de Diana, quittant, hier, le 10, Downing Street.

Diana est toujours aussi pleurée

Londres pourrait décréter un jour de congé annuel

LONDRES (AFP) — Une armée de volontaires a commencé hier à Londres à enlever les millions de fleurs déposées en hommage à Diana, mais le Royaume-Uni reste traumatisé et a sévèrement châtié deux iconoclastes qui avaient dérobé des peluches dédiées à la princesse défunte.

Elton John, qui a chanté «Candle in the Wind» lors des funérailles, a solennellement demandé hier à ses compatriotes de tourner la page, leur assurant que la princesse elle-même n'aurait pas voulu susciter si longtemps une telle tristesse.

Mais les hommages ont continué à se multiplier. Selon la BBC, le gouvernement envisage de décréter un jour de congé annuel à la mémoire de Diana qui pourrait être fixé au 1er juillet, date de son anniversaire.

Le gouvernement a également promis de renoncer aux recettes de TVA sur le disque «Candle in the Wind» nouvelle version, dans les magasins dès demain, qui s'annonce comme l'une des plus grandes ventes de l'histoire du disque.

Par ailleurs, le frère de Diana, le comte Spencer, et le chancelier de l'Échiquier Gordon Brown se sont en-

tretenus hier après-midi à Downing Street. Même si rien n'a filtré de la rencontre, les deux hommes auraient discuté de la manière dont le gouvernement britannique entend aider à la mise en place d'un mémorial pour Diana, suivant le souhait exprimé dimanche par le premier ministre Tony Blair.

25 JOURS DE PRISON

Le Royaume-Uni reste cependant traumatisé par la mort de sa princesse, comme l'a démontré la sentence exceptionnellement sévère prononcée hier contre deux slovaques.

Maria Rigociova, une guide touristique de 54 ans, et Agnesa Sihelska, 50 ans et sans emploi, avaient commis le sacrilège d'avoir volé 11 peluches, des paniers en osier, des cartes, et quelques fleurs artificielles déposées devant l'abbaye de Westminster en hommage à Diana. Elles passeront 28 jours dans les geôles britanniques. Le juge a justifié la sévérité de la sentence par l'obligation de refléter «l'indignation du public».

Les deux femmes, qui se sont présentées au juge comme des catholiques pratiquantes et ont assuré avoir cru que les fleurs allaient être jetées.

À vos marques!

Grande vente « Pas de TPS* » cette fin de semaine

Samedi 13 septembre et
dimanche 14 septembre

Pas de TPS*

à la grandeur
du magasin

Plus

**Super aubaines
pour lève-tôt:**

samedi 13 septembre
1997, de 8h30 à 11h.

Tous les détails en
magasin.

**30% à 50%
de rabais**

sur une vaste sélection
d'articles.

Si vous l'avez, **utilisez-la.**
Vos achats **sont garantis.**



EATON

*Eaton déduira du total de votre achat un montant équivalent à la TPS. Sont exclus de cette offre: produits de beauté, fragrances, produits de bain et de soins corporels, lunettes de soleil Sunglass Hut, toute la marchandise Jockey et Calvin Klein, chaussures Easy Spirit, bijoux Dior, bijoux de succession, montres Guess, bracelets de montre, montres Gucci, montres Swatch, bijoux fins en vente, montres Prestige, accessoires Mont Blanc, sous-vêtements et chaussettes Tommy Hilfiger, sous-vêtements Hugo Boss, vêtements Mani, Valentino, Joseph Abboud, et cK, petits électroménagers et appareils de soins personnels, téléviseurs GAOO Panasonic, cartes de souhaits, poupées - Beauty - Eaton, serviettes Royal Velvet et Eaton Home, vidéocassettes et audiocassettes vierges et pré-enregistrées, disques compacts, meubles de jardin, barbecues, appareils-photo de 35 mm à prix de liquidation, chèques-cadeaux Eaton, restaurants Eaton, concessions et services. Ne peut être combinée avec offre de coupons de la carte Eaton. La liste peut changer sans préavis. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Détails en magasin. Achats personne seulement.

A-12

LE PLUS GROS ÉVÉNEMENT DE L'ANNÉE!

Amusements
pour toute
la famille!

L'ÉVÉNEMENT

Gratuit!
Refríchissements

APPRÉCIATION DU CLIENT



C'est notre façon de vous dire "Merci" d'avoir magasiné chez Léon

Deux jours seulement

Ce samedi et dimanche seulement! Ne manquez pas ça!

DES ACHATS BRÛLANTS!

Meilleurs articles vendus! Nouveaux arrivages! Vos favoris! Nous avons cassé nos prix sur des articles dans chaque département ce qui signifie pour vous d'incroyables économies!

- | | | |
|----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Canapés à compter de399\$ | Chambres à coucher 4 pièces à compter de 499\$ | Minisystèmes 3CD à compter de .. 299\$ |
| Fauteuils à compter de149\$ | Matelas à compter de99\$ | Frigos format familial à compter de . .699\$ |
| Unités murales à compter de ...229\$ | Canapés-lits à compter de399\$ | Cuisinières nettoyage facile à compter de 499\$ |
| Dînettes 5 pièces à compter de ..299\$ | Téles 25 po. à compter de499\$ | ET BEAUCOUP PLUS EN MAGASIN! |

AMEUBLEMENT GRATUIT!

NOUS OFFRONS PLUS DE 250,000 \$ DE MEUBLES DE QUALITÉ DANS LES TIRAGES QUI ONT LIEU TOUTES LES HEURES TOUTE LA JOURNÉE PENDANT 2 JOURS! ** VOICI QUELQUES EXEMPLES!



SAMEDI
TIRAGE DE 11 h
Magnéscope à 4 têtes de RCA



SAMEDI
TIRAGE DE 16 h
Canapé et fauteuil confortables



DIMANCHE
TIRAGE DE 13 h
Ensembles grand lit Sealy



DIMANCHE
TIRAGE DE 15 h
Cuisinière Admiral à nettoyage facile

2 OFFRES INCROYABLES!

Ne payez rien jusqu'à

1999!*

sur tous les meubles et tous les matelas!

AUCUN ACOMPTE! * AUCUNS FRAIS DE LIVRAISON!
AUCUN PAIEMENT MENSUEL!

Payez en entier jusqu'à

1999!*

sur tous les électroménagers et les électroniques!

AUCUN ACOMPTE! * AUCUNS FRAIS DE LIVRAISON!
2 PAIEMENTS ÉGAUX!

5 GRANDS PRIX!

Vous pourriez gagner 1 des 5 bons d'achats d'une valeur de 3000\$ chacun!**

UN SUPER GRAND PRIX!

Vous pourriez gagner un bon d'achat de 10 000\$ de Léon!**

Ameublement! Électroménagers! Électroniques! C'est votre choix! Aucun achat requis.

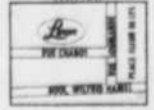


Il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l'apporter dans chaque magasin participant pour obtenir votre cadeau gratuit et avoir la chance de gagner des prix superbes. Aucun achat requis.

Les seuls magasins participants:



LA SEULE CHAÎNE DE
SUPERMAGASINS
DE MEUBLES AU PAYS



195 rue CARBONÉ à proximité
des Halles Financières de L'Île
QUÉBEC
G1R 4M2



Place de la Cité
2000, 1001 L'Assommoir
QUÉBEC
G1R 4M2

Nom M./Mme/Mlle _____

Adresse _____ Appt# _____ Ville _____

Province _____ Code Postal _____ Téléphone _____

Limite de 1 bulletin par famille. L'âge des participant(e)s doit être de 18 ans ou plus. Les employé(e)s de Léon et leurs proches ne sont pas admissibles. Les bulletins estampillés ou reproduits par action mécanique seront déclarés nuls.

*S.A.C. Toutes les taxes sont dues au moment de l'achat, le solde d'achat des meubles et les frais de financement de 99\$ sont dus le 15 janvier 1999. (Ex. sur des achats de 1,000\$ à 2,000\$ les frais de financement 59\$ équivalent à un taux annuel de 4.1% à 2.1%). Le solde d'achat des électroménagers et les frais de financement de 49\$ sont dus en deux versements le 15 mai 1998(50%) et le 15 janvier 1999(50%) (Ex. sur des achats de 1,000\$ à 2,000\$ les frais de financement 49\$ équivalent à un taux annuel de 4.0% à 2.0%). Ne s'applique pas aux achats précédents et aux articles démarqués. **Les chances de gagner au tirage à chaque heure(un par famille)ou un grand prix dépendent du nombre total de bulletins reçus.